

Comité consultatif  
de lutte contre la pauvreté  
et l'exclusion sociale

# AVIS

PRÉLIMINAIRE PORTANT  
SUR LES IMPACTS  
DE LA PANDÉMIE  
SUR LES POPULATIONS  
VULNÉRABLES

Collectivement plus riches  
de moins de pauvreté,  
nous serons mieux...

Québec 

Cet avis a été adopté en ligne par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale le 12 juillet 2021 et transmis au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, le 3 novembre 2021, conformément aux articles 32 et 33 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Cet avis a été préparé sous la responsabilité d'un groupe de travail du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale composé de :

Michel Bellemare,  
Richard Gravel,  
Catherine Gagné,  
Monique Côté,  
Monique Toutant,  
Mathieu Laberge,  
Shannon Goedike,  
Ismaila Ndiaye,  
Dominique

Avec la collaboration de : Centre d'Étude sur la Pauvreté et l'Exclusion (CEPE)

Coordination et rédaction : Ismaila Ndiaye

Les formes masculine et féminine sont généralement utilisées pour désigner les personnes. Il arrive cependant que le générique masculin soit utilisé dans le but d'alléger le texte.

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à la condition que la source soit mentionnée.

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale  
425, rue Jacques-Parizeau, bureau RC 145  
Québec (Québec) G1R 4Z1  
Téléphone : 418 528-9866  
Courriel : [infocclp@mtess.gouv.qc.ca](mailto:infocclp@mtess.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.cclp.gouv.qc.ca](http://www.cclp.gouv.qc.ca)

### **Dépôt légal**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

**ISBN** : 978-2-550-90557-8 (imprimé)

**ISBN** : 978-2-550-90558-5 (PDF)

# LE COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Organisme public institué en vertu de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale constitue un espace de dialogue et d'écoute, en particulier de la parole des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Le Comité est composé de 17 membres, venant de diverses régions du Québec et représentant tous les secteurs de la société, notamment des organismes et des groupes représentatifs en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, y compris des personnes en situation de pauvreté. Il cherche à mieux comprendre les causes et les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale et à établir des consensus sur les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs définis par la Loi. Le Comité consultatif agit en s'efforçant d'exercer une influence sur les décisions du gouvernement ainsi que sur l'action des groupes sociaux qui travaillent à l'élimination de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Le premier rôle du Comité est de conseiller le ministre responsable de l'application de la Loi dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions entreprises dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Comité joue également un rôle de vigie relativement aux politiques gouvernementales ayant des effets sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les réflexions et les travaux du Comité s'appuient sur les énoncés du préambule de la Loi, qui affirment que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle des leurs, et qu'il faut faire appel à l'ensemble de la société québécoise pour agir, solidairement et en concertation, dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ses recommandations, présentées dans des avis, des rapports et des mémoires, respectent les orientations et les objectifs de la Loi. Le Comité s'assure en outre que ses recommandations sont adaptées à la réalité sociale et économique du Québec, qu'elles contribuent à la lutte contre les préjugés et au renforcement de la solidarité avec les personnes touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale et enfin, qu'elles favorisent la mobilisation des acteurs sociaux en faveur de ces personnes.

Par ailleurs, le Comité s'assure de maintenir des liens constants avec le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), afin de disposer d'indicateurs pertinents pour la mesure des progrès en matière de prévention des causes et d'atténuation des effets de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ainsi que pour mesurer le chemin parcouru dans la lutte contre l'exclusion sociale et pour un Québec sans pauvreté. Pour ce faire, le Comité mise sur l'intégration des connaissances et sur la diversification des sources d'information, en accordant autant d'attention aux situations vécues par les personnes qu'aux données scientifiques ou à l'avis des spécialistes. Par sa fonction de consultation, le Comité souhaite contribuer à enrichir les connaissances et le discours collectif sur les questions relatives à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Il vise également à mobiliser les acteurs et à établir des partenariats susceptibles de favoriser l'amélioration de la situation des personnes touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

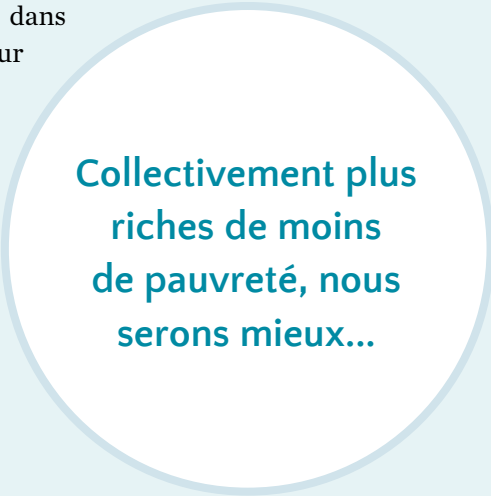
Les valeurs d'égalité, de participation et de responsabilité individuelle et collective constituent les fondements des réflexions et des actions du Comité. L'**égalité**, égalité des droits et droit à l'égalité, est la valeur centrale de toute action visant à améliorer la situation économique et la capacité d'agir des personnes et des collectivités. Il est primordial de réduire les inégalités qui nuisent à la cohésion sociale : inégalités de revenu d'abord, mais aussi inégalités d'accès à l'éducation, à l'emploi, à la formation, au logement, aux loisirs et à la culture, à la santé et au bien-être, de même qu'inégalités persistantes entre les hommes et les femmes.

Le Comité est convaincu de l'importance de la **participation** de chaque personne et de chaque groupe aux actions visant à faire du Québec une société sans pauvreté et plus inclusive. La participation des personnes elles-mêmes touchées par la pauvreté et l'exclusion apparaît essentielle : leur parole et leur vécu peuvent contribuer à la mise en œuvre d'approches plus cohérentes qui tiennent compte de leur statut de citoyennes et de citoyens à part entière. Le Comité consultatif affirme ainsi sa **confiance** envers les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale qui, comme le reconnaît la Loi, sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle de leurs proches.

Pour le Comité, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est une **responsabilité tant individuelle que collective**. L'un des cinq buts de la Loi est de développer et de renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise, afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour vaincre les préjugés, prévenir et combattre les inégalités et mettre en œuvre des solutions durables, la lutte contre la pauvreté persistante doit être une responsabilité partagée par tous les acteurs. Toutes et tous sont gagnants à ce qu'il y ait moins de pauvreté. Il en résulte une société plus égalitaire où la cohésion sociale est mieux assurée.

Les membres du Comité sont profondément convaincus que gagner le combat contre la pauvreté constituera un avantage comparatif déterminant pour le développement durable du Québec. C'est l'une des stratégies les plus efficaces pour relever les défis qui se posent à nous, notamment : le défi démographique, la situation des peuples autochtones, les défis liés à la cohésion sociale, et aux répercussions des changements familiaux sur les personnes à risque.

Par ailleurs, il faut viser à donner une plus grande place à l'humain dans les services publics et miser, pour renforcer l'économie du Québec, sur un développement local intégré qui s'appuie sur la mise en œuvre de stratégies favorisant la participation citoyenne, en particulier celle des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Tendre vers un Québec sans pauvreté et plus inclusif demeure plus que jamais une des conditions de notre développement durable.



Collectivement plus  
riches de moins  
de pauvreté, nous  
serons mieux...

# TABLE DES MATIÈRES

<b>LE COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE .....</b>	<b>1</b>
<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT.....</b>	<b>5</b>
<b>MISE EN CONTEXTE DU MANDAT .....</b>	<b>6</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : UNE CRISE AUX INCIDENCES MULTIPLES ET ASYMÉTRIQUES.....</b>	<b>9</b>
<b>Des conséquences économiques disproportionnées .....</b>	<b>9</b>
Des écarts entre travailleurs et travailleuses qui se creusent.....	10
Des impacts économiques plus marqués chez certains groupes vulnérables .....	11
Des jeunes fragilisés par les effets économiques de la pandémie .....	12
Une précarisation exacerbée des personnes seules et des couples sans enfant.....	14
<b>L'accentuation des disparités de conditions de vie et d'accès à certains services .....</b>	<b>16</b>
L'itinérance et les problèmes de logement : effets collatéraux de la crise?.....	16
Une aggravation de l'insécurité alimentaire .....	18
Un isolement social plus grand.....	20
Des problèmes de santé mentale aggravés .....	20
L'accroissement des inégalités numériques .....	23
<b>DEUXIÈME PARTIE : QUEL RÔLE POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES?.....</b>	<b>25</b>
<b>Un rôle essentiel des organismes communautaires dans l'atténuation des impacts .....</b>	<b>25</b>
<b>L'incontournable rôle des gouvernements dans l'atténuation des impacts de la pandémie.....</b>	<b>28</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>31</b>
<b>LISTE DES DIFFÉRENTES RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>33</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>35</b>

# DEMANDE D'AVIS CONCERNANT L'IMPACT DE LA CRISE ACTUELLE DE LA COVID-19 SUR LES POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES

## MANDAT

À la lumière de la crise actuelle liée à la COVID-19, ce mandat vise à documenter les impacts différenciés que cette crise révèle chez la population en situation de pauvreté et d'exclusion sociale (clientèles et secteurs) et le rôle que pourrait avoir des organismes communautaires dans la réduction de ces impacts.

- Bien que cette crise sanitaire aura des impacts sur toute la population, on peut croire que les groupes les plus vulnérables seront beaucoup touchés.
- La pandémie a révélé l'importance des organismes communautaires dans la réponse aux besoins des populations défavorisées, mais aussi dans leur capacité à soutenir les populations durant la COVID-19.
- La pandémie a également une incidence négative sur les conditions de travail des travailleurs à faible revenu ou à bas salaire, particulièrement ceux qui œuvrent dans les secteurs des services, de l'hébergement et de la restauration qui sont durement touchés par la crise.

Dans son avis, le Comité consultatif devra :

- démontrer quels groupes vulnérables sont les plus affectés par la crise sanitaire actuelle ainsi que les secteurs les plus touchés au Québec ;
- identifier de façon particulière la contribution que pourrait avoir le secteur des organismes communautaires dans la réduction des impacts de cette crise sanitaire sur les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ;

Le Comité consultatif est invité à solliciter la collaboration du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) dans le cadre de ce mandat.

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le mandat sur les impacts de la pandémie sur les populations vulnérables est l'occasion pour le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'analyser en profondeur les répercussions de la pandémie sur les populations vulnérables. Le Comité présente d'abord cet avis préliminaire sur les impacts de la pandémie du fait de l'intensité de la crise, son caractère incertain et de ses effets à long terme. Cet avis préliminaire vise à faire état de quelques-unes des conséquences de la crise dans le but de suggérer quelques actions prioritaires. Parmi les priorités relevées figure celle de mieux organiser la réponse gouvernementale face aux nombreux défis sociaux et économiques que pose la pandémie. Il est important, aussi, de mettre à jour et de bonifier les différentes initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en fonction de la gravité de cette crise. Les organismes communautaires auront quant à eux besoin d'un soutien pour remplir leur mission auprès des populations vulnérables.

Les recommandations contenues dans cet avis mettent la table pour de futures recommandations plus structurantes. En effet, le Comité souhaite poursuivre le travail sur les impacts de la pandémie dans un avis subséquent. Celui-ci permettra d'approfondir les angles morts mis en lumière et d'obtenir plus de données afin de mieux agir auprès des populations vulnérables.

Le président,



**Richard Gravel**

## MISE EN CONTEXTE DU MANDAT

Le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a ordonné le confinement de la province en raison de l'ampleur de la transmission de COVID-19. Cette crise unique est, au-delà des conséquences sociales, économiques et financières, un drame humain. Le Québec dénombre à ce jour des milliers de morts. La maladie laisse aussi des séquelles physiques, voire mentales, très graves chez certaines des personnes infectées. La pandémie chamboule les conditions d'existence partout sur la planète et fragilise la plupart des systèmes économiques, sanitaires et sociaux. Que les crises soient économiques, environnementales, financières ou sanitaires, les populations vulnérables sont les premières à en subir les conséquences. On parle alors de crise sociale. Il est dès lors nécessaire, pour lutter contre la pandémie, de redoubler d'efforts pour réduire la pauvreté et les inégalités et remédier aux effets négatifs qui en découlent<sup>1</sup>. La pandémie s'accompagne aussi d'une grande incertitude<sup>2</sup>, affecte toute la société, et ses effets risquent de perdurer. Comme le souligne l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « La pandémie du [sic] COVID-19 aura des répercussions à court, moyen et long terme sur le développement territorial, ainsi que sur le fonctionnement et les finances des autorités infranationales. Face à cela, agir seulement à court terme dans les interventions des pouvoirs publics est insuffisant. Pour renforcer la résilience des systèmes économiques et sociaux au niveau régional, les réponses immédiates à la crise

doivent donc **également comporter des priorités à plus long terme**<sup>3</sup> ». Certaines réponses apportées aujourd'hui sont susceptibles de changer selon la durée de la crise, sa gravité et les répercussions des mesures qui lui sont associées : « [...] auparavant, les dirigeants planifiaient la stratégie tous les six mois ou une fois par an, nous devons maintenant passer à un processus de réflexion stratégique qui soit régulier, voire constant, et non plus seulement ponctuel, comme c'est le cas chaque année. Par conséquent, les résultats, les plans, ne peuvent plus être écrits et placés dans un classeur pour référence occasionnelle. Ce rituel doit désormais céder la place à un dialogue stratégique permanent entre les dirigeants, impliquant tous les autres acteurs de l'organisation. Les raisons de ce nouveau processus de planification sont claires : l'avenir – à court, moyen et long terme – comporte de si grandes incertitudes, le changement est si omniprésent et l'ampleur de ce qui se passe est telle que le meilleur plan que vous proposerez aujourd'hui ne sera peut-être valable que pendant des semaines ou des mois, mais il ne sera certainement pas valable bien plus longtemps. Cela exige un changement de perception, et un changement de pratique également<sup>4</sup>. »

1. David MALPASS, « Mettre fin à la pandémie des inégalités », allocution prononcée à la Frankfurt School of Finance and Management, [En ligne], 5 octobre 2020. [[Mettre fin à la pandémie des inégalités \(worldbank.org\)](#)] (consulté le 3 mars 2021).

2. Alain DUDOIT, « COVID-19 : Les six premiers mois – L'urgence d'un nouveau modèle de gouvernance et d'opérations », CIRANO, 7 juillet 2020, p. 2, [En ligne]. [[2020PE-36.pdf \(cirano.qc.ca\)](#)].

3. ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, « L'Impact territorial du COVID-19 : Gérer la crise entre niveaux de gouvernement », novembre 2020, p. 5, [En ligne]. [[L'Impact territorial du Covid-19 : Gérer la crise entre niveaux de gouvernement \(oecd.org\)](#)].

4. Langdon MORRIS, cité dans Alain DUDOIT, *op.cit.*, p. 3. Livre blanc InnovationLabs, « Covid-19 and Scenario Planning. A thought Experiment on the Short-and Long-Term Impacts of the Present Crisis »

**C'est dans ce contexte que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a confié au Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale le mandat de produire un avis sur les impacts différenciés de la pandémie sur les populations vulnérables et le rôle que peuvent jouer les organismes communautaires dans la réduction de ces impacts.**

Compte tenu du délai et des ressources qui lui ont été impartis pour réaliser ce mandat, le Comité propose pour l'heure un avis préliminaire faisant état d'enjeux et d'impacts nécessitant une intervention immédiate. Le Comité estime toutefois qu'un deuxième avis, plus étoffé celui-là, devrait être produit, dans le but d'explicitier davantage les répercussions de la pandémie sur les populations vulnérables et de proposer des pistes de solution qui permettraient de remédier aux conséquences négatives de la crise. En effet, il est nécessaire de mettre en lumière les angles morts de la pandémie et de s'intéresser aux raisons pour lesquelles les effets sont inégalitaires et plus pernicious sur certains groupes. Les inégalités sont une source de vulnérabilité et les vulnérabilités peuvent aussi être source d'inégalité. Les vulnérabilités peuvent être uniques ou croisées. Les vulnérabilités croisées sont attribuables à plusieurs facteurs (âge, genre, revenu, origine, territoire, etc.) et revêtent plusieurs formes. Elles sont cumulées ou combinées durant le parcours de vie des personnes ou des groupes.

Les inégalités socioéconomiques expliquent principalement l'ampleur de la crise sur les populations vulnérables. Ces inégalités conditionnent largement l'accessibilité aux ressources qui favorisent un bon état de santé. Il existe par exemple une corrélation entre le niveau de revenu, la scolarité, l'occupation d'un emploi bien rémunéré et l'exposition au virus<sup>5</sup>. Dans une enquête d'Oxfam, réalisée auprès d'économistes, sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les inégalités, 87 % des personnes interrogées pensent que les inégalités de revenus s'intensifieront du fait de la crise et 56 % pensent que les inégalités de genre vont s'intensifier ou s'intensifier fortement dans leur pays du fait de la COVID-19<sup>6</sup>. L'analyse spatiale de l'influence des facteurs socioéconomiques sur la prévalence et les conséquences de l'épidémie en France montre une exposition très forte au virus dans les quartiers présentant un taux de chômage élevé et une concentration importante d'immigrants ou de personnes à faible revenu<sup>7</sup>. À Montréal et à Toronto, le nombre de cas est proportionnellement plus élevé dans les quartiers à forte concentration de ménages à faible revenu<sup>8</sup>. Le faible revenu constitue ainsi un facteur de vulnérabilité important.

---

5. Louise LEMIRE, « Quelques facteurs de vulnérabilité et de risque d'être atteints du coronavirus dans Lanaudière et ses milieux de vie : premières réflexions », Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, [En ligne], juin 2020. [[Premières réflexions COVID-19-VF.pdf \(gouv.qc.ca\)](#)].

6. OXFAM, *Le virus des inégalités : Réunifier un monde déchiré par le coronavirus grâce à une économie équitable, durable et juste*, janvier 2021, p. 6, [En ligne]. [[Le virus des inégalités | Oxfam International](#)].

7. Nadine LEVRATTO, Mounir AMDAOUD et Giuseppe ARCURI, « Covid-19 : analyse spatiale de l'influence des facteurs socio-économiques sur la prévalence et les conséquences de l'épidémie dans les départements français », *Economix*, Working Papers 2020-4, Université Paris-Nanterre, 2020.

8. Matt LABERGE, et autres, *Découvrir la partie cachée de l'iceberg. Pourquoi les conséquences humaines de la COVID-19 pourraient créer une troisième crise*, Deloitte, août 2020, p. 11-25, [En ligne]. [[Découvrir la partie cachée de l'iceberg - Pourquoi les conséquences humaines de la COVID-19 pourraient créer une troisième crise \(deloitte.com\)](#)].

Les analyses présentées dans cet avis proviennent d'une revue de littérature et de la littérature grise, d'entretiens avec des organismes communautaires et partenaires et de discussions et échanges avec les membres du Comité. La réalisation de ces avis sur les impacts de la pandémie sur les populations vulnérables et la contribution des organismes communautaires soulève plusieurs enjeux et pose plusieurs défis :

- d'organisation et de ressources eu égard à la portée du mandat;
- de limite dans les possibilités d'analyse du fait que la pandémie n'est pas encore terminée;
- de complémentarité avec d'autres mandats similaires menés par des organismes publics ou privés afin de proposer des solutions cohérentes et originales.

Cet avis tourne autour de deux axes : le premier aborde la nature des répercussions sur les populations vulnérables; le deuxième porte sur le rôle que peuvent jouer non seulement les organismes communautaires, mais aussi les services publics dans l'atténuation des impacts. La crise sanitaire a eu une grande incidence sur l'accessibilité des services publics, leur fonctionnement et la façon de les offrir. Pour le Comité, les services publics constituent un autre élément important pour la suite de l'analyse. Cet avis a pour objectif aussi de mettre en avant la nécessité de bâtir des services publics forts et universels qui puissent venir en aide à tous les citoyens vulnérables.

# PREMIÈRE PARTIE : UNE CRISE AUX INCIDENCES MULTIPLES ET ASYMÉTRIQUES

La pandémie de Covid-19 a mis en lumière et aggravé les inégalités socioéconomiques de richesse, de genre ainsi que les inégalités raciales, tout en s'en nourrissant<sup>9</sup>. Les répercussions sociales multifactorielles ont été inégales et les populations présentant des vulnérabilités préexistantes sont celles qui ont été le plus affectées<sup>10</sup>. On peut observer trois types de vulnérabilités :

- les vulnérabilités accentuées ou exacerbées par la crise;
- les vulnérabilités nouvelles générées par la crise;
- les vulnérabilités futures à prévenir en fonction de la durée et de la gravité de la crise.

Bien que les effets de la crise soient ressentis par toute la société, certaines personnes ou certains groupes de personnes sont plus touchés, particulièrement les jeunes, les femmes, les immigrants, les Autochtones et les travailleurs précaires.

## DES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DISPROPORTIONNÉES

Les transformations du marché du travail durant la pandémie ont rendu vulnérables certains secteurs tels que le commerce de détail, le tourisme, l'hôtellerie et la restauration. Les pertes d'emplois fluctuent selon les paramètres des mesures sanitaires et sont plus nombreuses dans les emplois impliquant une plus grande proximité physique et là où le télétravail est moins fréquent<sup>11</sup>. La crise revêt un caractère asymétrique et révèle les inégalités sociales déjà existantes. En effet, la plupart des emplois perdus concernent des travailleurs dont le salaire est inférieur à la moyenne, majoritairement les travailleurs à temps partiel, les travailleurs temporaires et les travailleurs indépendants<sup>12</sup>. Les immigrants très récents et les employés temporaires composent la plupart de ces travailleurs<sup>13 14</sup>.

9. OXFAM, *op. cit.*

10. STATISTIQUE CANADA, « La COVID-19 au Canada : le point sur les répercussions sociales et économiques après un an », mars 2021. Statistique Canada, « L'impact social et économique de la COVID-19 : une mise à jour des derniers six mois », 20 octobre 2020.

11. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, État du marché du travail au Québec : Bilan de l'année 2020, février 2021, [En ligne]. [[État du marché du travail au Québec. Bilan de l'année 2020 \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/etat-du-marche-du-travail-au-quebec-bilan-de-lannee-2020)].

12. Brett BUNDALE, « Les bas salariés plus touchés par le chômage », La Presse, [En ligne], 20 février 2021. [<https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2021-02-20/pandemie-de-covid-19/les-bas-salaries-plus-touchees-par-le-chomage.php>].

13. Statistique Canada, « Enquête sur la population active, avril 2020 », [En ligne], 8 mai 2020. [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/200508/dq200508a-fra.pdf?st=bjvBV9EZ>] (Consulté le 20 janvier 2021).

14. Éric DESROSIERS, « Le taux de chômage atteint 17 % au Québec », Le Devoir, [En ligne], 9 mai 2020.

La pandémie pousse les travailleurs précaires ou qui exercent des formes atypiques d'emploi « au bord du précipice », selon l'Organisation internationale du travail (OIT), car certains d'entre eux n'ont pas accès aux congés de maladie, à la prestation de chômage ou à d'autres formes indispensables de protection<sup>15</sup>. Les emplois à haut salaire ont pour la plupart été épargnés.

L'effet sur les travailleurs plus âgés est un autre effet à approfondir. Est-ce que la pandémie a précipité les retraites? Si tel était le cas, cela pourrait entraîner une diminution de l'épargne-retraite, ainsi que de l'insécurité et de la précarité. La crise suit véritablement la courbe des inégalités sociales et semble confirmer que les travailleurs les plus vulnérables continuent de porter une part disproportionnée du fardeau de la crise.

## DES ÉCARTS ENTRE TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES QUI SE CREUSENT

La pandémie a eu des répercussions sur la qualité de vie des femmes et a accentué les inégalités existantes en matière d'emploi et de conciliation travail-famille-études<sup>16</sup>. Des baisses plus importantes de l'emploi ont été observées chez les femmes. La pandémie a davantage affecté la participation des femmes au marché du travail au troisième trimestre 2020<sup>17</sup>. Plus de 11 300 emplois ont été perdus. Le taux d'emploi des femmes reste toujours plus faible que celui des hommes. Il se situait au troisième trimestre 2020 à 54,8 %, contre 61,5 % pour les hommes. Les hommes ont été par la suite plus nombreux à retrouver un emploi que les femmes. Ces pertes d'emplois rendent spécialement plus vulnérables certaines catégories de femmes vivant des situations particulières qui

parfois même peuvent se juxtaposer : les femmes en situation de précarité, les mères cheffe de famille monoparentale, les femmes issues de l'immigration ou en situation de handicap<sup>18</sup>. Pourquoi les femmes sont-elles plus touchées? Au Québec, les femmes sont surreprésentées dans certains secteurs. En 2019, elles occupaient 81 % des emplois du secteur des soins de santé et de l'assistance sociale, 69 % des emplois en éducation (exception faite de l'ordre universitaire) et 55 % des emplois dans le secteur de l'hébergement et des services de restauration<sup>19</sup>. Les femmes sont aussi plus nombreuses que les hommes à occuper un emploi à temps partiel<sup>20</sup>. En général, les femmes sont plus susceptibles d'avoir des emplois qui peuvent être exercés à domicile, avec, comme risque, un accroissement du travail invisible. Les femmes seules ou cheffes de famille monoparentale subissent également les effets négatifs des crises économiques. Le portrait change régulièrement. Il serait intéressant, afin de mieux cibler les interventions, d'analyser, dans la deuxième phase du mandat du Comité, les répercussions de la pandémie dans une perspective d'analyse intersectionnelle et différenciée selon les sexes (ADS+).

15. Janine BERG, « Le COVID-19 pousse les travailleurs précaires au bord du précipice », Organisation internationale du travail, [En ligne], 20 mars 2020.

16. ASSOCIATION POUR LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, « La COVID-19 : un impact majeur sur la qualité de vie et la santé des femmes au Québec », communiqué de presse, [En ligne], 11 décembre 2020.

17. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *op. cit.*

18. Chloé CHAMPOUX, « Femmes, COVID-19 et travail : des enjeux et besoins spécifiques qui nécessitent des réponses adaptées », AXE, vol. 1, n° 4, septembre 2020.

19. CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, Portrait des Québécoises. Édition 2020 – Femmes et économie, Québec, Conseil du statut de la femme, 2020, p. 14.

20. *Ibid.*

## DES IMPACTS ÉCONOMIQUES PLUS MARQUÉS CHEZ CERTAINS GROUPES VULNÉRABLES

L'acuité de la crise est plus marquée chez les membres des communautés autochtones et les groupes dits « racisés<sup>21</sup> ».

### *Quelques répercussions économiques de la pandémie sur les populations autochtones*

Les membres des Premières Nations et les Inuits subissent un appauvrissement général qui était déjà assez important avant la pandémie. Pour les membres des communautés autochtones, la pandémie a entraîné de nombreuses pertes d'emplois et une réduction des heures de travail. Selon une enquête de Statistique Canada, 37 % des participants autochtones interrogés ont perdu leur emploi ou ont vu leurs heures de travail réduites, comparativement à 35 % des participants non autochtones. Cela a des répercussions sur leurs capacités financières<sup>22</sup>. Plus du tiers (36 %) des participants autochtones ont déclaré que la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions majeures ou modérées sur leur capacité à respecter leurs obligations financières ou à satisfaire leurs besoins essentiels, comme le paiement du loyer ou de l'hypothèque, les services publics et l'épicerie.

Chez les participants non autochtones, cette proportion était de 25 %<sup>23</sup>. Les perturbations touchant l'emploi ont probablement eu des répercussions financières plus importantes sur les participants autochtones en raison des vulnérabilités préexistantes plus grandes, comme des niveaux de revenu inférieurs et des proportions plus élevées de la population qui vivent dans la pauvreté et dans une situation d'insécurité alimentaire<sup>24</sup>. Ces conséquences seront à approfondir dans le cadre d'une deuxième phase du mandat. En effet, les communautés autochtones ne constituent pas un groupe monolithique. Il y a une diversité de situations que les données ne prennent pas forcément en compte. La démarche de collecte et d'analyse devrait aussi inclure les communautés comme partie prenante.

### *Quelques incidences économiques sur les groupes dits « racisés »*

Les incidences économiques et sociales de la COVID-19 sont inégales et assez marquées pour les personnes « racisées », et se conjuguent à des difficultés déjà présentes avant la pandémie. En effet, ces personnes subissent de la discrimination, ont un taux de chômage plus élevé accompagné de problèmes financiers, et sont surreprésentées dans des emplois faiblement rémunérés.

21. « La notion de groupe racisé fait ressortir le caractère socialement construit de l'idée de "race", dont on sait maintenant qu'elle ne repose sur aucun fondement scientifique crédible. Le participe passé "racisé" renvoie au fait que les prétendues "races" résultent d'un processus de catégorisation externe opérée par le groupe majoritaire. » Source : COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DE LA JEUNESSE, *Mémoire sur le document de consultation « Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination »*, 2006, p. 1.

22. STATISTIQUE CANADA, « Répercussions sur les peuples autochtones », [En ligne], 20 octobre 2020. [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/2020004/s7-fra.html>].

23. Paula ARRIAGADA, et autres, « Répercussions économiques de la COVID-19 chez les Autochtones », Statistique Canada, juillet 2020.

24. P. ARRIAGADA, T. HAHMANN et V. O'DONNELL, « Les Autochtones vivant en milieu urbain : Vulnérabilités aux répercussions socioéconomiques de la COVID-19 », produit n° 45-28-0001 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, 26 mai 2020.

De plus, leur degré d'exposition au virus est élevé, car la plupart d'entre elles occupent un poste dans le milieu de la santé ou dans celui des services essentiels. Or les déplacements professionnels se sont poursuivis durant la pandémie<sup>25</sup>. Au Québec, en 2016, la proportion de personnes immigrantes au sein du personnel de la santé se chiffrait à 26 %, comparativement à 15 % dans l'ensemble des autres professions. De plus, 80 % de ces personnes étaient des femmes. Les femmes noires et philippines sont aussi surreprésentées parmi les travailleuses de la santé de première ligne à l'échelle du Canada<sup>26</sup>. De manière générale, les femmes noires accèdent plus difficilement que les autres Canadiennes à des emplois qualifiés et à une rémunération équitable. Le taux de mortalité est plus élevé chez les groupes de population désignés comme les minorités visibles<sup>27</sup>. Dans des villes comme Montréal ou Toronto, les taux de mortalité liés à la COVID-19 sont plus élevés dans les quartiers où la concentration de Canadiens noirs est la plus élevée<sup>28</sup>. Des données plus précises sur les répercussions de la pandémie pour les personnes appartenant aux minorités visibles permettraient aussi de mieux cibler les interventions.

25. Karine LECLERC, « Soins des enfants : répercussions de la COVID-19 sur les parents », Statistique Canada, décembre 2020, [En ligne]. [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00091-fra.htm>]. CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, « Femme autochtones, immigrantes ou racisées dans l'œil de la pandémie », juillet 2020, [En ligne]. [<https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/les-femmes-et-la-pandemie/societe/femmes-autochtones-immigrantes-ou-racisees-dans-loeil-de-la-pandemie/>].

26. *Ibid.*

27. Entre mars et juillet 2020, à Montréal, le taux de mortalité était de 149,3 décès pour 100 000 habitants dans les secteurs comptant la plus forte proportion de Canadiens noirs, comparativement à 88,1 décès pour 100 000 habitants dans les secteurs comptant la plus faible proportion de Canadiens noirs. Source : STATISTIQUE CANADA, La COVID-19 au Canada : le point sur les répercussions sociales et économiques après un an, [En ligne], 11 mars 2021. [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2021001-fra.htm>].

28. *Ibid.*

## DES JEUNES FRAGILISÉS PAR LES EFFETS ÉCONOMIQUES DE LA PANDÉMIE

Les jeunes constituent un groupe hétérogène. Les conséquences économiques de la pandémie ont rendu certains d'entre eux beaucoup plus vulnérables. Des facteurs tels que le degré de scolarité, l'âge, le genre, la profession et les conditions de vie peuvent expliquer que la pandémie ait affecté davantage certains jeunes. De fait, les pertes d'emplois ont été plus importantes chez les plus jeunes, chez les plus faiblement rémunérés, chez les jeunes occupant des emplois à temps partiel, chez les jeunes moins scolarisés, mais aussi chez les jeunes femmes<sup>29</sup>. Les indicateurs d'emplois montrent des pertes d'emplois plus nombreuses et concentrées dans quelques secteurs, tels que les emplois dits de « première ligne », le commerce de détail, l'hôtellerie, la restauration, les emplois de service. Cela affecte le taux d'activité, qui est en baisse pour les jeunes de 15-24 ans. En effet, d'après des données de l'Institut du Québec, près de 70 % de ces pertes se concentrent dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, 40 % dans la fabrication, 17 % dans l'information et 11 % dans le secteur de la culture et des loisirs<sup>30</sup>. Comparé à la situation d'avant la pandémie, le taux d'emploi des jeunes, et surtout des plus jeunes, a subi une baisse importante (tableau 1). En avril 2020, le taux d'emploi était de 38,8 % chez les 15-24 ans, de 69,5 % chez les 25-34 ans et de 74,3 % chez les 35-54 ans. Malgré la reprise, les taux d'emploi restent moins élevés pour les 15-24 ans, et pour les jeunes femmes par rapport aux jeunes

29. Maria-Eugenia LONGO et Sylvain BOURDON, « Emploi et formation des jeunes durant la pandémie », *Options politiques*, [En ligne], 5 octobre 2020. [<https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/october-2020/emploi-et-formation-des-jeunes-durant-la-pandemie/>].

30. INSTITUT DU QUÉBEC, Marché du travail au Québec : les jeunes durement affectés par la crise, novembre 2020, p. 2. [En ligne]. [[202011-IDO-LES-JEUNES-DUREMENT-AFFECTES.pdf \(institutduquebec.ca\)](https://www.institutduquebec.ca/202011-ido-les-jeunes-durement-affectes.pdf)].

hommes<sup>31</sup>. Les jeunes femmes récupèrent moins vite leur emploi que les hommes et sont moins actives que les jeunes hommes sur le marché du travail<sup>32</sup>. En avril 2021, le taux de récupération des emplois était à 88,2 % pour les femmes contre 89,9 % pour les hommes dans le groupe d'âge des 15-24 ans, d'après l'analyse du marché du travail produite par l'Institut du Québec<sup>33</sup>.

Toutefois, les pertes d'emplois ont été moins marquées chez les jeunes titulaires d'un diplôme universitaire, qui ont été relativement épargnés par la crise. Les détenteurs d'un diplôme universitaire ont un taux d'emploi plus élevé que dans les dernières années (tableau 1).

Tableau 1. Taux d'emploi en avril 2019 et avril 2020 pour les jeunes âgés de 25 à 34 ans\*

CATÉGORIE	TAUX D'EMPLOI AVRIL 2019	TAUX D'EMPLOI AVRIL 2020
Détenteurs d'un DEP, d'un DEC ou d'un certificat universitaire	88,4 %	68,5 %
Non-diplômés et détenteurs d'un diplôme d'études secondaires	70,1 %	55,4 %
Diplômés universitaires	86,3 %	78,8 %

\* D'après des chiffres de la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse.

En outre, la pandémie est source d'inquiétude chez les jeunes quant à leur situation financière. Ils craignent une éventuelle perte de leurs économies, de leur emploi, leur logement et de ne pouvoir remplir leurs obligations financières, dont le coût de leurs études et des dépenses courantes. Dans une enquête de Statistique Canada publiée en mai 2020, 58 % des étudiants participants ont déclaré être très ou extrêmement préoccupés par le fait de perdre leur emploi à l'avenir, et 67 % d'entre eux indiquent être très ou extrêmement préoccupés par le fait de ne pas avoir de perspectives d'emploi dans un futur proche<sup>34</sup>. Bien que le soutien financier du gouvernement fédéral ait contribué à atténuer cette préoccupation, certaines craintes demeurent.

Malgré les difficultés que la pandémie engendre chez les jeunes, ne représente-t-elle pas une occasion de développer leurs compétences et de favoriser la persévérance scolaire en attendant la reprise économique, surtout si l'on tient compte du fait que plus les jeunes sont diplômés, moins ils sont touchés par les pertes d'emplois? **Le Comité recommande de poursuivre les efforts visant à favoriser la reprise d'études, à accroître la qualification et la diplomation des jeunes et surtout à prévenir le décrochage scolaire, collégial et universitaire.** Un soutien financier adéquat pourrait être accordé afin que le poids financier de ces mesures ne soit pas transféré aux parents.

Il subsiste aussi des craintes quant à la situation de certains jeunes. Qu'en est-il, par exemple, des jeunes en centre jeunesse, des jeunes prestataires de l'aide financière de dernier recours ou qui viennent de milieux défavorisés? Comment la crise s'est-elle répercutée sur les jeunes en transition vers un emploi, les jeunes en situation d'itinérance?

31. Charles FLEURY, et autres, « Des jeunes inégaux face à la pandémie : situation de l'emploi en juillet 2020 et impact de la crise selon la catégorie de travailleur et la syndicalisation, Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec, Feuille statistique n° 4, La jeunesse en chiffres, [En ligne], août 2020. [CRJ\_Feuillet-04\_VFF.pdf (chairejeunesse.ca)].

32. INSTITUT DU QUÉBEC, « Marché du travail au Québec : les femmes écotent en avril », Note d'analyse, [En ligne], avril 2021. [Marché du travail au Québec: Les femmes écotent en avril - Institut du Québec (institutduquebec.ca)].

33. *Ibid.*

34. STATISTIQUE CANADA, « Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les étudiants du niveau postsecondaire », [En ligne], 12 mai 2020. [https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200512/dq200512a-fra.html] (consulté le 12 février 2021).

Quelles solutions sont envisagées pour réduire les effets différenciés? Ces questions pourraient être approfondies dans une seconde phase du mandat, car agir de façon globale sur les jeunes pourrait induire le maintien ou l'exacerbation des inégalités.

## UNE PRÉCARISATION EXACERBÉE DES PERSONNES SEULES ET DES COUPLES SANS ENFANT

La pandémie a entraîné une hausse des prix des denrées alimentaires alors que la couverture des besoins de base était déjà insuffisante avant la crise. La vulnérabilité des personnes prestataires de l'aide de dernier recours s'en est trouvée exacerbée du fait de l'absence de mesures de soutien spécifiques. La hausse du coût de la vie durant la pandémie les a particulièrement affectées, car les montants d'aide financière n'ont pas été bonifiés. L'achat de masques, de produits désinfectants et d'autres articles nécessaires découlant des nouvelles normes d'hygiène gouvernementale n'est pas compris dans un budget déjà très limité<sup>35</sup>, ce qui expose les personnes à un risque sanitaire supplémentaire. Pour remédier au déficit de protection des populations vulnérables aux États-Unis<sup>36</sup>, le président des États-Unis Joe Biden a fourni 25 millions de masques à toutes les personnes vulnérables à travers le réseau des banques alimentaires et des cliniques sociales. Au Québec, la Croix-Rouge et le gouvernement ont aussi mis en place ce genre de mécanisme.

La pandémie accroît la paupérisation des personnes en situation de pauvreté ainsi que l'appauvrissement de personnes et de groupes qui sont aux frontières de la pauvreté. Notons qu'avant la pandémie, le bassin de prestataires de l'assistance sociale continuait de baisser, à la faveur notamment d'un taux de chômage plus bas. Les chiffres fournis par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité

sociale (MTESS) pour mars 2021 confirment cette tendance à la baisse. Ainsi, le taux d'assistance sociale est passé de 5,3 % en mars 2020 à 4,5 % en mars 2021. D'ailleurs, le nombre de ménages prestataires des programmes d'assistance sociale a baissé de 13 %<sup>37</sup>. Ces chiffres, qu'il faut mettre en perspective, sont encourageants, surtout dans cette période d'incertitude. Il est important également de s'intéresser aux raisons de cette baisse. Est-ce que certaines initiatives gouvernementales pendant la pandémie y ont contribué<sup>38</sup>? Les premières mesures de soutien des différents paliers de gouvernement, telles que la Prestation canadienne d'urgence (PCU), ont été importantes et nécessaires. Toutefois, constate le Comité, elles ont surtout concerné les travailleurs, les familles avec enfants et les personnes âgées. Les personnes seules et les couples sans enfant semblent en avoir moins bénéficié. Or, ils restent encore surreprésentés dans les groupes de personnes les plus pauvres. Selon le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), « Si les familles et les enfants ont vu, dans cette décennie, leur situation s'améliorer, les personnes seules et les couples sans enfant sont demeurés les oubliés des plans de lutte contre la pauvreté. Actuellement, le taux de pauvreté observé chez les personnes seules est plus de trois fois supérieur au taux de pauvreté observé chez les familles.

Ainsi, parmi les 743 000 personnes vivant en situation de pauvreté, 323 000 vivent seules<sup>39</sup> ».

35. Ces constats découlent d'un compte-rendu qu'un travailleur de rue de la région de la Chaudière-Appalaches nous a transmis.

36. « Covid-19: l'administration Biden va distribuer 25 millions de masques aux Américains », Le Figaro, 24 février 2021, [En ligne]. [[lefigaro.fr](https://www.lefigaro.fr)].

37. MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, mars 2021, p. 1.

38. On fait référence à des initiatives comme l'appel à tous « je contribue » pour aider dans le réseau de la santé et des services sociaux ou encore celle visant à former 10 000 préposés avec des bourses d'études afin d'obtenir un emploi à temps plein ou une attestation d'études professionnelles.

39. La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec *État de situation*, 2019, p. 12.

Les personnes seules présentent différents profils : des personnes prestataires de programme d'aide financière de dernier recours<sup>40</sup>, des personnes non prestataires ayant de faibles revenus d'emploi ou des revenus irréguliers ainsi que des personnes à statut précaire ou ne pouvant bénéficier d'aucune mesure d'aide ou de protection particulière, comme les « immigrants sans statut ». Les personnes en situation de pauvreté peuvent être des personnes exclues socialement qui sont en dehors du champ d'activité des services gouvernementaux et communautaires donc qui ne recourent pas aux services.

Ces catégories se retrouvent dans les angles morts de la crise et constituent celles qui devront être mieux documentées.

Par ailleurs, la pandémie s'accompagne d'une modification des habitudes de consommation. Le contexte pandémique implique plus d'achats en ligne et de recours aux services de livraison. Pour toutes ces transactions, il est nécessaire d'avoir des moyens de paiement électronique, une connexion Internet, etc. Cela représente des frais supplémentaires, voire prohibitifs pour certaines catégories de personnes, et un grand risque d'exclusion économique<sup>41</sup>. À cet égard, **le Comité recommande de s'assurer que les institutions financières n'augmentent pas leurs frais bancaires sur leurs clientèles les plus vulnérables.**

Par ailleurs, le Comité se demande combien de personnes et de groupes se sont davantage appauvris. Dans quelle mesure les différentes interventions publiques ont-elles allégé le poids de la pauvreté et de l'exclusion sociale? Il est nécessaire d'améliorer les conditions des personnes les plus touchées par les effets de la pandémie. Pour atténuer ces effets, des mesures doivent être prises d'urgence, selon le Comité. Attendre, pour agir, que toutes les données

soient disponibles pour dresser un portrait global de la pauvreté conduira à une détérioration de la situation. L'urgence d'agir, c'est maintenant. Demain est trop tard. D'autant que la situation sociale ne cesse de s'aggraver. Le filet social pourrait être amélioré et consolidé dès maintenant pour les personnes oubliées durant la crise. Par exemple, pour les personnes bénéficiant de l'assistance sociale, il faut vite intervenir afin d'atténuer la hausse des coûts (alimentation, logement, services, etc.).

## RECOMMANDATIONS VISANT À AMÉLIORER L'AIDE DIRECTE AUX POPULATIONS VULNÉRABLES

- Mettre à jour et bonifier le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) 2017-2023;
- Accélérer la mise en œuvre de certaines mesures et bonifier certaines cibles du Plan en tenant compte du contexte de la pandémie et de l'accroissement des besoins des personnes vulnérables ainsi que des organismes communautaires :
  - › certaines mesures de l'axe 1 visant à améliorer le revenu disponible des personnes en situation de pauvreté (bonification temporaire sous forme de prime COVID),
  - › mesures de l'axe 2 visant à investir pour favoriser le logement social,
  - › mesures de l'axe 3 visant à soutenir des actions en matière de sécurité alimentaire<sup>42</sup>.

40. Selon le rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale, une proportion de 83,7 % de la clientèle prestataire de l'aide financière de dernier recours est constituée de personnes seules.

41. S. DUPÉRÉ, Lucie GÉLINEAU et Jimena MICHÉA, « L'itinérance et les inégalités sociales dans l'angle mort de la lutte contre la COVID-19 », Spiritualitésanté, août 2020.

42. Des mesures de soutien ont été mises en place dès le début de la pandémie. Le Comité recommande de poursuivre les efforts en la matière.

## L'ACCENTUATION DES DISPARITÉS DE CONDITIONS DE VIE ET D'ACCÈS À CERTAINS SERVICES

La crise a eu des répercussions qui creusent les disparités de condition de vie entre les populations vulnérables et le reste de la société. Le manque de soutien familial et de ressources personnelles, l'exclusion de certaines mesures de soutien gouvernementales, les vulnérabilités croisées et les déterminants sociaux de santé peuvent expliquer ces disparités. Dans son rapport publié en mai 2021<sup>43</sup>, l'Observatoire des tout-petits souligne des disparités importantes dans les conditions de vie chez les enfants. Ainsi, les effets les plus marqués de la pandémie concernent les enfants vivant dans des familles à faible revenu, issus des communautés autochtones, ayant des besoins particuliers, ainsi que les enfants d'immigrants et d'autres origines ethnoculturelles. Selon les données de l'Observatoire :

- 1 famille sur 10 avec au moins un tout-petit vit encore de l'insécurité alimentaire;
- 13,6 % des familles vivent dans un logement non abordable et 12 % habitent dans un logement de taille insuffisante;
- 7,9 % des familles vivent dans un logement nécessitant des réparations majeures;
- 47 % des enfants des Premières Nations vivent dans la pauvreté, contre 17,6 % pour l'ensemble des enfants canadiens.

43. Observatoire des tout-petits, *Portrait des Québécois sur les politiques publiques pouvant contribuer à améliorer les conditions de vie des familles et le développement des tout-petits*, 26 avril 2021.

## L'ITINÉRANCE ET LES PROBLÈMES DE LOGEMENT : EFFETS COLLATÉRAUX DE LA CRISE?

La rareté de logements abordables et de logements sociaux au Québec est antérieure à la crise. La pandémie a accentué le problème de l'accès au logement. De plus, les consignes sanitaires et l'obligation de s'isoler ou de faire du télétravail ont rendu les conditions de vie plus difficiles pour les personnes vulnérables. Pendant une bonne période, les écoles ont été fermées, tout comme les services de garde, sauf, dans ce dernier cas, pour les enfants des employés des services essentiels. Conséquemment, les tensions familiales ont pu augmenter du fait de la promiscuité. En outre, la couverture insuffisante des besoins de base complique l'accès – déjà difficile – à des logements abordables et décents<sup>44</sup>. Dans des logements exigus ou bondés, le risque de contamination est plus grand. Qui plus est, des personnes qui avaient des revenus plus élevés se sont retrouvées en difficulté en raison de la hausse des loyers ou de la fin du moratoire sur les hypothèques. Elles présentent un risque de tomber dans une certaine vulnérabilité. Pour certaines personnes, les revenus ne suffisent plus. Elles doivent faire des choix difficiles au quotidien pour garder leur logement. Ce sont ces catégories de personnes qui se retrouvent dans les angles morts de la crise liée à la pandémie qui requièrent notre attention. De fait, les impacts de la crise sanitaire s'entrecroisent avec ceux de la crise du logement. Des initiatives gouvernementales ont certes été prises pour construire de nouveaux logements sociaux, mais les besoins sont de plus en plus urgents. Et les populations vulnérables, comme les personnes âgées, les personnes noires, les Autochtones, les femmes victimes de violence conjugale, les personnes vivant une situation de handicap, ont plus de risques de subir des inégalités et de la discrimination en matière de logement.

44. REGROUPEMENT DES COMITÉS LOGEMENT ET DES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DU QUÉBEC, « Reconfinement : Durement touchés par la crise du logement et la pandémie, les locataires réclament un plan d'aide », [En ligne], 5 janvier 2021. [<https://rclalq.qc.ca/2021/01/reconfinement-durement-touches-par-la-crise-du-logement-et-la-pandemie-les-locataires-reclament-un-plan-daide/>] (Consulté le 15 mai 2021).

Les personnes en situation d'itinérance voient également leur sort empirer. En effet, la pandémie révèle au grand jour leur situation, et ce, même dans les communautés rurales et éloignées<sup>45</sup>. L'itinérance est définie comme « la situation dans laquelle se trouve une personne, une famille ou une collectivité qui n'a pas de logement stable, permanent et adéquat ou qui n'a pas la possibilité, les moyens ou la capacité immédiate de s'en procurer un <sup>46</sup> ». L'itinérance visible augmente aussi bien en milieu urbain que rural. Les mesures de confinement ont un effet négatif sur les personnes itinérantes. Le degré d'exposition à la maladie et de contamination est plus élevé en raison du manque de protection, de l'impossibilité de s'isoler de façon correcte et de la non-adhésion aux mesures.

Certains organismes ont dû fermer leurs portes pour respecter les consignes sanitaires<sup>47</sup>. Les capacités d'accueil des maisons d'hébergement sont limitées. L'isolement social augmente avec la diminution des contacts. Les stratégies de survie des personnes itinérantes ont été grandement réduites (fermeture des commerces, limitation des quêtes, ramassage de canettes, etc.). La plupart d'entre elles ont perdu leur réseau de soutien et ont diminué leurs activités de socialisation. « Plus d'isolement t'amène à plus de consommation », a déclaré Benoît Côté, directeur général de l'organisme PECH, qui soutient les personnes en situation d'itinérance, dans un entretien à Radio-Canada<sup>48</sup>. L'itinérance est plus visible parce que les centres-villes se vident et que les touristes se font de plus en plus rares. Cela peut engendrer une accentuation des préjugés à l'égard des personnes itinérantes et une cohabitation plus difficile avec les populations locales. Selon le portrait des personnes en situation d'itinérance au Québec publié en 2019

par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)<sup>49</sup>, 72 % des répondants étaient des hommes, 26 % étaient des femmes et 2 % se définissaient comme ayant une identité de genre autre. Les hommes se retrouvent majoritairement dans les lieux extérieurs, les ressources d'hébergement d'urgence, les centres de thérapie. Les femmes en situation d'itinérance sont proportionnellement plus nombreuses dans les ressources de transition et, dans une moindre mesure, en itinérance cachée. Les femmes ont aussi été grandement touchées par les mesures de confinement de la pandémie, durant lesquelles la violence conjugale s'est intensifiée et aggravée, ce qui a mené malheureusement à une hausse des féminicides. Les ressources disponibles sont insuffisantes pour répondre aux besoins des femmes victimes de violence. Les Autochtones, et tout particulièrement les Inuits, étaient aussi surreprésentés parmi les répondants. Pour le Comité, il y a une crainte que le retour à la période post-pandémique n'occulte les enjeux de l'itinérance.

La Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) s'inquiète aussi des conditions de vie des personnes vulnérables. Elle demande une prise en compte de la situation des personnes vulnérables et de l'impact disproportionné de l'application des mesures sur elles. « La Commission reconnaît les actions prises entre autres quant à la bonification de certains services d'hébergement, l'installation de toilettes chimiques dans l'espace public et l'aide alimentaire. Elle constate cependant que d'importants enjeux demeurent et perdureront après la crise, entre autres quant au logement des personnes les plus vulnérables<sup>50</sup>. »

45. Ce constat est fait par un travailleur de rue vivant à la campagne.

46. Cette définition est utilisée par le ministère de la Santé et des services sociaux du Québec dans ses rapports sur l'itinérance.

47. Céline BELLOT, « Covid-19 et itinérance : enjeux et prospective », Institut de recherche en politiques publiques, 15 octobre 2020.

48. Louis GAGNÉ, « L'augmentation de l'itinérance dans Saint-Roch sujette à débat », ICI Québec, [En ligne], 25 mai 2021. [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1796008/itinérance-quartier-saint-roch-quebec-pauvrete-pandemie-lauberiviere>]. (Consulté le 26 mai 2021).

49. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 2019, p. 28.

50. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, « Contraventions à des jeunes en situation d'itinérance : comment s'isoler quand on vit dans la rue? », communiqué de presse, [En ligne], 15 avril 2020. [<https://www.cdpcj.qc.ca/fr/actualites/contraventions-a-des-jeunes-e-2>].

De plus, les plus lourdes conséquences de la pandémie sur l'itinérance ne se feront pas sentir avant trois à cinq ans, selon un rapport rédigé pour le compte d'Emploi et développement social Canada<sup>51</sup>. Cela laisse le temps de mettre en place des solutions durables avant que plus de personnes ne se retrouvent dans la rue. Les conséquences immédiates sont quand même notables : exclusion sociale, détérioration de la santé mentale, insécurité alimentaire et multiplication des stratégies de survie... En fait, les personnes qui bénéficient des diverses aides gouvernementales s'en prévaudront jusqu'à leur épuisement. Lorsque ces aides prendront fin, les retards de paiement risquent de s'accumuler, et cette part de la population sera exposée à des mesures d'expulsion. Ce rapport recommande que les dépenses dans les mesures de lutte contre l'itinérance soient augmentées et que celles-ci soient priorisées pour les ménages qui risquent de perdre leur logement ou qui l'ont perdu. Toute mesure prise pour combattre les répercussions négatives de la pandémie devrait intégrer leur condition.

C'est donc le moment de trouver des solutions et de conscientiser les citoyens sur l'importance de la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, et dont l'itinérance est une des formes visibles. Les stratégies pour vacciner les personnes en situation d'itinérance, pour communiquer avec les personnes isolées, notamment par l'entremise des caravanes mobile afin d'accroître le recours aux organismes communautaires et la complémentarité des ressources sont des leviers intéressants. Selon le Comité, il faut multiplier les canaux de communication surtout avec les difficultés d'accès aux nouvelles technologies et les enjeux de mobilité vécus.

## UNE AGGRAVATION DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'insécurité alimentaire est définie comme un accès inadéquat ou incertain aux aliments, principalement en raison d'un manque de ressources financières ou de l'absence d'un système alimentaire durable qui maximise les choix sains. Elle peut être temporaire, chronique ou régulière. C'est un enjeu de santé reconnu au Québec et rattaché aux inégalités sociales de santé<sup>52</sup>. Le dévoilement des premières données de l'étude Parcours à ce sujet est intéressant<sup>53</sup>. Cette recherche longitudinale portait sur 1 000 nouveaux usagers des banques alimentaires clients de 106 organismes différents, et a été réalisée entre septembre 2018 et janvier 2020, soit avant la pandémie. Les constats préliminaires font état d'une santé mentale et physique de ces nouveaux demandeurs plus faible que celle de la population générale. « Contrairement à certaines idées préconçues, les personnes qui recourent à l'aide alimentaire pour la première fois ne sont pas inactives : la moitié d'entre elles travaillent, sont à la recherche d'un emploi ou étudient! [...] Les résultats montrent que le visage de la faim est diversifié, que ce soit en ce qui a trait au type de ménage, au niveau de scolarité, à la situation d'emploi ou à l'origine ethnoculturelle. Sachant que ces premières observations proviennent de données colligées avant la pandémie, alors que le Québec était dans une situation économique enviable, cela nous laisse croire que les politiques publiques sont

52. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, *COVID-19 – Pandémie et insécurité alimentaire : sondage sur les attitudes et comportements de la population québécoise*, [En ligne], février 2021. [<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sondages-attitudes-comportements-quebecois/insecurite-alimentaire-fevrier-2021>] (Consulté le 23 mars 2021).

53. CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA, « Demander de l'aide alimentaire et après?, Approches communautaires et inégalités en santé », Étude Parcours, 29 avril 2021. La recherche a porté sur quatre régions du Québec, soit Montréal, Lanaudière, Mauricie et Centre-du-Québec et Estrie, et visait à recueillir des données sur la trajectoire des personnes primo demandeuses d'aide alimentaire.

51. Nick FALVO, *Rapport final sur les effets à long terme de la récession de la COVID-19 sur le sans-abrisme au Canada*, Emploi et développement social Canada, 2020.

nettement insuffisantes pour aider les gens à se sortir de la précarité », souligne Geneviève Mercille, cochercheuse principale<sup>54</sup>. Environ les trois quarts des personnes interrogées pour cette étude gagnent moins de 20 000 \$. Selon le milieu de vie, des différences sont notées : dans les zones rurales, près de 50 % des ménages composés de nouveaux usagers sont en situation d'insécurité alimentaire grave contre 39 % dans les grands centres urbains.

Les conséquences économiques de la pandémie ont contribué à l'augmentation de l'insécurité alimentaire des ménages québécois<sup>55</sup>. Au tout début de la pandémie, le gouvernement a annoncé un soutien d'urgence de 2 millions de dollars pour les banques alimentaires. La proportion d'adultes québécois vivant dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire a atteint un pic de 26 % au début de la pandémie. Elle est passée à 15 % en mai 2020<sup>56</sup>. Par rapport à l'année 2017-2018, c'est une augmentation de 4 % environ<sup>57</sup>. L'insécurité alimentaire s'est donc aggravée. Cependant, selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), les données doivent être interprétées avec prudence, car l'insécurité globale des ménages est sous-estimée pour les familles ayant des enfants. Certains ménages plus favorisés matériellement se sont aussi retrouvés en proie à l'insécurité alimentaire alors qu'habituellement, ils sont moins affectés. Les hommes semblent vivre plus d'insécurité modérée ou grave que les femmes. L'insécurité alimentaire dépend aussi du niveau de diplomation, du fait d'occuper un emploi ou non, de vivre seul, d'être immigrant. Les ménages des zones ayant un indice de défavorisation matérielle

et sociale plus élevée vivent plus d'insécurité alimentaire<sup>58</sup>. Les services de dépannage alimentaire comme les comptoirs alimentaires sont certes restés ouverts, mais ont eu du mal à répondre à la demande. Quels ont été les impacts sur les enfants, avec la fermeture des écoles? Quel est le profil des personnes en proie à l'insécurité alimentaire?

Selon le rapport d'étape de mars à juin 2020 des Banques alimentaires du Québec, les demandes d'aide alimentaire ont augmenté de 30 à 40 % selon les régions. Le réseau a fourni 50 % de plus de denrées qu'à la même période de l'année en 2019. L'accroissement de l'insécurité alimentaire, et de son corollaire qu'est la demande d'aide alimentaire, peut être analysé de façon multifactorielle, car il est le symptôme de problèmes plus profonds, tels que la faiblesse du revenu, l'abordabilité du logement et les difficultés d'accès à certaines ressources communautaires ou à certains services publics. Le service de banque alimentaire est le dernier recours lorsque la personne a épuisé toutes ses ressources. C'est une mesure d'urgence qui ne résout pas les enjeux plus profonds de sécurité alimentaire. Selon le Comité, il faudrait agir en amont, en améliorant surtout la couverture des besoins de base des populations vulnérables. Partant de là, le budget consacré à la nourriture pourrait être augmenté afin de favoriser l'accès à une alimentation saine. L'insécurité alimentaire doit être combattue de façon préventive. Dans le but de parvenir à des solutions structurantes et durables, le Comité travaille présentement avec le ministère de la Santé et des Services sociaux à répertorier les enjeux de sécurité alimentaire.

54. Geneviève MERCILLE, « Demander de l'aide alimentaire et après? », Étude Parcours, avril 2021, p. 3.

55. Céline PLANTE, et autres, « Insécurité alimentaire en temps de pandémie de la COVID-19 et inégalités en alimentation au Québec », *Nutrition – Science en évolution*, vol. 18, n° 3, hiver 2021, p. 9-15.

56. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, *Mesures de mitigation des effets de la pandémie sur l'insécurité alimentaire*, octobre 2020, p. 1.

57. STATISTIQUE CANADA, TABLEAU 13-10-0385-01, *Sécurité alimentaire du ménage selon la disposition de vie*, [En ligne]. [<https://doi.org/10.25318/1310038501-fra>].

58. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, *Les inégalités sociales de santé au Québec – L'insécurité alimentaire*, 2018, [En ligne]. [<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/santescope/syntheses/insecurite-complet.pdf>] (Consulté le 10 mai 2021).

## UN ISOLEMENT SOCIAL PLUS GRAND

L'isolement social s'est aggravé durant la pandémie. Les différentes mesures sanitaires et de confinement y ont contribué. Par exemple, pour ralentir la propagation du virus, le gouvernement a dû imposer des fermetures de services et des couvre-feux. Cela a restreint l'accès à certains espaces pour les citoyens. Et ces mesures n'ont pas le même effet sur tous. La situation des personnes aux prises avec un handicap, par exemple, s'est détériorée durant la pandémie. En effet, la gestion de la crise sanitaire s'accompagne de beaucoup de consignes, d'informations et de restrictions. La compréhension de ces informations et le respect des consignes constituent un grand défi pour les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles. La participation sociale est plus limitée du fait des enjeux de mobilité et d'accessibilité. Appliquer les mesures sanitaires peut sembler difficile dans la sphère privée comme publique. La crainte d'une exposition à la maladie, la limitation de contacts physiques ou la peur d'être jugé peuvent générer ou exacerber l'isolement social et limiter leur autonomie. Le réseau de soutien s'est également rétréci durant la pandémie, avec la fermeture de certains services publics ou communautaires. Une des questions qu'il faudra explorer est celle de l'avenir des personnes engagées dans des programmes d'employabilité. L'accès aux services publics est plus restreint du fait des mesures de confinement. De plus, en matière d'intégration à l'emploi, les enjeux antérieurs à la crise demeurent. Le Comité se questionne notamment sur les défis que posent la compréhension et le respect des mesures sanitaires par les personnes en situation de handicap, particulièrement celles qui travaillent dans les services essentiels. L'accès à la formation et l'adaptation des mesures aux besoins des personnes ayant des troubles de santé mentale devraient aussi être améliorés. La situation des personnes en situation de handicap fera partie de la seconde phase du mandat. Les immigrants récents et les membres des communautés autochtones sont aussi affectés par les difficultés d'accès à des mesures de soutien social et à des services<sup>59</sup> durant la pandémie. Ces difficultés

peuvent se traduire par une méconnaissance du panier de services, des différentes aides financières disponibles, des services alimentaires ou bien des services d'aide à l'intégration au travail<sup>60</sup>.

Pour certaines clientèles, comme les personnes éloignées du marché du travail, il serait opportun de renforcer les programmes de formation, d'intégration et de maintien en emploi et ne pas laisser le fardeau de leur réintégration aux acteurs sociaux. L'isolement social est exacerbé par le l'éloignement et les enjeux de transport, surtout dans les zones rurales.

## DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE AGGRAVÉS

La pandémie entraîne des enjeux de santé mentale importants pour l'ensemble des citoyens. Une enquête sur les impacts psychosociaux de la pandémie de COVID-19 au Québec<sup>61</sup> a d'ailleurs été réalisée par l'Université de Sherbrooke<sup>62</sup>. Elle portait sur un échantillon de 6 261 personnes. Bien que ces résultats soient préliminaires, des constats importants en ressortent. Un grand nombre de Québécois sont touchés par l'anxiété, la dépression et les pensées suicidaires, tandis qu'un adulte sur cinq aurait eu des symptômes compatibles avec un trouble d'anxiété généralisée ou de dépression majeure. La situation est plus inquiétante dans les zones urbaines, particulièrement à Montréal, alors qu'un adulte sur quatre aurait eu des symptômes compatibles avec un trouble d'anxiété généralisée ou une dépression majeure. Trois groupes sont particulièrement touchés dans les régions étudiées : le personnel de la santé (30 %), les jeunes adultes

60. Nisrin Al Yahya, « », *Axe*, n°4, septembre 2020.

61. Mélissa GÉNÈREUX, *Impacts psychosociaux de la pandémie de COVID-19, résultats d'une large enquête québécoise*, octobre 2020.

62. L'étude a été menée entre le 4 et le 14 septembre 2020 dans sept régions du Québec, soit Mauricie et Centre-du-Québec, Estrie, Laval, Montréal, Lanaudière, Laurentides et Montérégie.

59. Merlin CHOWKWANYUN, et Adolph L. REED, « Racial Health Disparities and Covid-19 – Caution and Context », *The New England Journal of Medicine*, 6 mai 2020.

de 18-24 ans (37 %) et les anglophones, qui ont un risque deux fois plus élevé que les francophones de présenter des symptômes anxieux ou dépressifs (32 %) <sup>63</sup>.

Les principaux facteurs de stress ayant aggravé ces troubles sont le faible sentiment de cohérence, le haut niveau de fausses croyances, le fait d'être victime de stigmatisation, le faible niveau de confiance accordé aux autorités, la perception de la COVID-19 comme une menace élevée pour soi-même et sa famille et l'utilisation régulière d'Internet comme source d'information. Suivant l'étude, le sentiment de cohérence est défini comme la capacité de comprendre, de maîtriser et de donner du sens aux événements stressants. Il est le facteur le plus lié à la santé psychologique en temps de pandémie. Les personnes ayant un faible sentiment de cohérence adhèrent davantage aux fausses croyances. La stigmatisation affecte également un adulte sur dix. Ceux qui la subissent sont les personnes ayant contracté la maladie ou qui doivent s'isoler en raison des consignes sanitaires, les jeunes adultes, les travailleurs de la santé, les personnes anglophones, les personnes immigrantes (particulièrement les personnes d'origine asiatique) et les Montréalais. Le risque est une aggravation de l'anxiété, de la dépression ou des idées suicidaires.

La santé psychologique moins bonne de jeunes adultes et des anglophones semble s'expliquer par des effets directs de la pandémie : un plus grand isolement, plus de stigmatisation et davantage de méfiance envers les autorités. Tous ces facteurs pourraient nuire à une bonne santé physique et mentale et engendrer plus de vulnérabilité. « La pandémie nous confronte à toutes les vulnérabilités de nos systèmes : ce qui était fragile avant l'est encore plus aujourd'hui <sup>64</sup>. » Il faut dès lors s'inquiéter des conséquences de cette détresse psychologique qui peut mener à l'isolement social et à la précarité.

63. Stéphane BAILLARGEON, « [La santé mentale des Québécois engloutie par la pandémie](#) », *Le Devoir*, 30 septembre 2020.

64. ULAVAL NOUVELLES, « [Pandémie : près de 50 % de détresse psychologique chez les travailleurs québécois](#) », [En ligne], 5 juin 2020. [<https://nouvelles.ulaval.ca/recherche/pandemie-pres-de-50-de-detresse-psychologique-chez-les-travailleurs-quebecois-b9ae491d599859db76dcaf5a1189cfc2>].

Elle a des conséquences négatives sur le parcours de vie des jeunes, notamment les étudiants de cégep et d'université. Le stress, l'anxiété et l'angoisse peuvent favoriser le décrochage scolaire et universitaire et miner l'intégration future des jeunes au marché du travail, et plus largement leur intégration sociale. Selon un sondage Léger commandé par l'Union étudiante du Québec, 81 % des étudiants universitaires vivent un niveau élevé de détresse psychologique. Aux fins du sondage, la détresse psychologique est définie comme le résultat d'un ensemble d'émotions négatives qui, lorsqu'elles sont suffisamment graves et présentes sur une longue période, peuvent être associées à des symptômes de troubles mentaux, dont la dépression et l'anxiété <sup>65</sup>.

La crainte de tomber malade, de subir de l'isolement à cause de la maladie et une perte d'emploi qui pourrait en découler suscite beaucoup d'inquiétude chez les communautés autochtones, les personnes issues de communautés culturelles et les immigrants <sup>66</sup>. La pandémie perturbe énormément les habitudes de vie des communautés autochtones, ce qui entraîne une détérioration de leur santé mentale. Selon une étude de Statistique Canada portant sur la santé mentale des Autochtones durant la pandémie, six participants autochtones sur dix déclarent une détérioration de leur santé mentale. Les femmes autochtones ont déclaré une moins bonne santé mentale depuis le début de la pandémie que les hommes autochtones (64 % comparativement à 54 %). De grandes disparités

65. UNION ÉTUDIANTE DU QUÉBEC, *Enquête courte sur la santé psychologique étudiante*, automne 2020. [[https://unionetudiante.ca/wp-content/uploads/2021/02/UEQ\\_Rapport-Enque%CC%82te-COVID-19\\_20210208\\_Grf-VF-2.pdf](https://unionetudiante.ca/wp-content/uploads/2021/02/UEQ_Rapport-Enque%CC%82te-COVID-19_20210208_Grf-VF-2.pdf)]

David Rémillard, « "Troublantes" » proportions d'universitaires en détresse et aux idées suicidaires », ICI Radio-Canada, [En ligne], 10 février 2021. [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1769576/sondage-detresse-psychologique-etudiants-universite-quebec-covid-19>]. (Consulté le 11 février 2021).

66. Paula ARRIAGADA, Tara HAHMANN et Vivian O'DONNELL, *Les Autochtones et la santé mentale durant la pandémie de COVID-19*, Statistique Canada, [En ligne], 23 juin 2020. [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00035-fra.htm>].

en la matière sont aussi constatées entre les participants autochtones et non-autochtones (38 % des participants autochtones ont déclaré une santé mentale passable ou mauvaise, contre 23 % pour les non autochtones). Les inquiétudes causées par la pandémie affectent également beaucoup plus les personnes immigrantes que le reste de la population canadienne<sup>67</sup>. Les immigrants récents, par exemple, risquent davantage de voir leur santé mentale se détériorer. Ils ressentent plus d'inquiétude que les personnes nées au Canada au sujet de leur santé (49 % comparativement à 33 %).

Quant aux répercussions de la pandémie de la COVID-19 sur les familles ayant un enfant avec une incapacité, elles restent élevées. Selon les données de Statistique Canada, un grand nombre de parents d'enfants ayant une incapacité sont très ou extrêmement préoccupés : un peu plus des trois quarts (76 %) d'entre eux étaient très ou extrêmement préoccupés par la gestion des comportements, des niveaux de stress, de l'anxiété et des émotions de leurs enfants, comparativement à 57 % des parents d'enfants sans incapacité<sup>68</sup>.

Bien que certains programmes aient été adaptés pour les personnes handicapées<sup>69</sup>, ils restent à portée générale ou ne prennent pas en compte les particularités de certains bénéficiaires. Il y a un certain équilibre à trouver pour ne pas accroître la vulnérabilité et l'isolement social des personnes handicapées.

Les données sur les répercussions psychosociales de la COVID-19 montrent en outre une influence des déterminants socioéconomiques et des inégalités de genre. En effet, la détérioration de la santé mentale,

l'anxiété et le stress sont généralement plus marqués chez les femmes que chez les hommes<sup>70</sup>. L'âge est aussi un facteur important de vulnérabilité. Ainsi, les personnes âgées présentent de grands risques de vivre des problèmes de santé mentale. En effet, la pandémie a entraîné un plus grand isolement social, en raison de la réduction des contacts, notamment avec les familles, de la peur d'attraper la maladie et des contraintes sanitaires entourant la pandémie. Les conditions d'hébergement et de vie se sont en outre beaucoup détériorées. Cette vulnérabilité peut conduire à des problèmes de santé mentale plus importants, et inversement, une santé mentale détériorée peut mener à une grande vulnérabilité. Aussi, une communication efficace et positive pourrait aider à diminuer l'inquiétude de la population et faciliter l'adhésion aux mesures de soutien mises en place. D'ailleurs, des investissements supplémentaires de 262,5 millions de dollars ont été annoncés par le gouvernement pour améliorer l'accès aux services de soutien en santé mentale et de 25 millions de dollars pour prévenir les suicides<sup>71</sup>. Ces efforts, espère le Comité, pourront contribuer à prévenir aussi l'exclusion sociale et la pauvreté. Dans ce but, le **Comité recommande de les intégrer dans une vision de prévention, de continuum de services et de complémentarité avec les autres services de soutien aux populations vulnérables ou à risque. Promouvoir plus de solidarité sociale durant les campagnes de sensibilisation à la COVID-19 serait également une piste intéressante.**

67. CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, « Femmes autochtones, immigrantes ou racisées dans l'œil de la pandémie », *op. cit.*

68. R. ARIM, L. FINDLAY et D. KOHEN, *Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les familles canadiennes d'enfants ayant une incapacité*, Ottawa, Statistique Canada, 2020, 7 p.

69. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Pandémie de la COVID-19 – Des parents d'enfants lourdement handicapés pourront dispenser temporairement certains services d'aide à domicile*, communiqué de presse, [En ligne], 23 avril 2020.

70. Melissa MOYSER, [Différences entre les genres en matière de santé mentale durant la pandémie de COVID-19](#), Statistique Canada, [En ligne], 9 juillet 2020.

71. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Budget 2021-2022*, Dans un communiqué de presse diffusé le 2 novembre 2020, le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux a annoncé un investissement de 100 M\$ afin d'améliorer l'offre de soins et de services psychosociaux et en santé mentale pour la population du Québec.

## L'ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS NUMÉRIQUES

L'interruption des activités économiques, sociales et scolaires durant les différents épisodes de confinement a accru le recours aux nouvelles technologies pour le travail à domicile, les études à distance ou même les démarches administratives. La téléconsultation et la télésanté ont aussi été utilisées pendant la pandémie. Toutefois, il y a eu des limites selon le niveau de littératie et d'accès aux technologies notamment pour certaines personnes âgées. Bien que le développement du numérique fasse partie des occasions que la pandémie a permis de saisir, il existe une certaine inégalité d'accès aux différentes ressources technologiques. Les répercussions sont variables selon le revenu, le niveau de scolarité, le type d'emploi, le territoire, le genre... Pour plusieurs raisons, dont les coûts qui y sont associés, l'accès à Internet et aux nouvelles technologies reste difficile pour les populations vulnérables. Les personnes en situation de handicap, les personnes seules, isolées, éloignées des grands centres urbains, vivant à la campagne ou dans les petites municipalités sont particulièrement touchées. Au Canada, 59 % des collectivités rurales n'ont pas un accès adéquat à des services Internet à large bande<sup>72</sup>. La fermeture des bibliothèques et autres lieux publics offrant un accès gratuit à Internet a amplifié le phénomène. En raison également de l'éloignement, les difficultés d'accès à Internet peuvent être plus grandes dans certaines communautés autochtones. Cet accès inégal nuit aux différentes démarches administratives pour demander de l'aide ou réclamer des droits, et pourrait d'ailleurs augmenter le taux de non-recours. De plus, le soutien en présentiel des services communautaires ou publics pour effectuer les démarches a été suspendu pour une longue période.

En matière d'emploi, la possibilité de travailler à distance peut dépendre de plusieurs facteurs, dont le niveau de scolarité. Selon une étude de Statistique Canada, plus les adultes sont scolarisés, plus ils peuvent travailler à domicile. Parmi les personnes jouant le rôle de principal soutien économique de la famille, les deux tiers des détenteurs d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'études postsecondaire supérieures peuvent travailler à la maison, comparativement à moins du tiers des détenteurs d'un diplôme d'études secondaires<sup>73</sup>. Les personnes astreintes à des tâches qui ne peuvent être effectuées de la maison (travailleurs des secteurs agroalimentaire, de la santé, de la production de biens, etc.) courent plus de risques de subir des répercussions financières et sanitaires. La plupart des emplois à prédominance masculine ne peuvent être exercés à partir de la maison<sup>74</sup>; généralement, les femmes sont plus susceptibles de pouvoir travailler à domicile. Toutefois, le télétravail peut représenter un risque pour l'accroissement du travail invisible et l'apparition de tensions familiales ou de problèmes de violence conjugale. En avril 2020, une femme sur dix (9,9 %) et un homme sur vingt (6 %) ont déclaré ressentir beaucoup ou énormément d'inquiétude à propos de la possibilité de vivre de la violence familiale pendant la crise<sup>75</sup>. De plus, les fermetures d'écoles et l'accès restreint aux garderies ont eu des effets négatifs sur l'équilibre travail-famille, notamment dans les zones les plus défavorisées. Le réseau de garderies a aussi été fragilisé par la pandémie<sup>76</sup>. Les familles monoparentales, les parents étudiants, les familles recomposées, les personnes aux horaires atypiques, les membres des communautés ethnoculturelles, les personnes travaillant dans les services essentiels et les femmes

72. CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES, *Fonds pour la large bande : combler le fossé numérique au Canada*, Gouvernement du Canada, 2020.

73. DEREK MESSACAR, RENÉ MORISSETTE et ZECHUAN DENG, « Inégalités en matière de faisabilité du travail à domicile pendant et après la COVID-19 », Statistique Canada, juin 2020.

74. *Ibid.*

75. STATISTIQUE CANADA, *Les répercussions sociales et économiques de la COVID-19 : Le point après six mois*, 20 octobre 2020.

76. CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, « Garde des enfants, un casse-tête pour plusieurs femmes », [En ligne], 28 septembre 2020. [[Conseil du statut de la femme \(gouv.qc.ca\)](http://conseil.du.statut.de.la.femme.gouv.qc.ca)].

ont vécu des défis supplémentaires en matière de conciliation travail-famille. Ce constat est ressorti d'une enquête menée par la Coalition pour la conciliation famille-travail-études auprès de 1 000 personnes – majoritairement des femmes – provenant de toutes les régions du Québec<sup>77</sup>.

La crise accroît les inégalités numériques qui découlent des inégalités scolaires et sociales<sup>78</sup> entre les personnes en situation de pauvreté, les familles à faible revenu et les familles avec des revenus plus élevés. En effet, le manque d'accès à Internet et à des appareils électroniques peut désavantager les enfants des familles à faible revenu et nuire à l'enseignement. Avec un nombre d'appareils moins élevé dans les familles à faible revenu, le temps d'enseignement peut être réduit. Or, la réduction du temps d'enseignement est associée à des rendements médiocres<sup>79</sup> et à des défis supplémentaires, tels que le manque de soutien scolaire ou familial. Les inégalités en matière d'éducation entre les groupes défavorisés et les autres pourraient se creuser en parallèle. D'ailleurs, le Comité appréhende les répercussions de ces inégalités sur le taux de décrochage scolaire et universitaire et sur l'emploi, particulièrement pour les familles défavorisées et les personnes en situation de handicap. Ces dernières se heurtent aux enjeux de compétence numérique ou à l'inadéquation des équipements face à leur handicap (visuel, auditif, etc.). La deuxième phase du mandat sera une bonne occasion de mieux comprendre ces effets et de proposer des solutions.

Des travailleurs en situation de handicap ont ainsi subi des limitations parce que le télétravail ne leur était pas accessible. Pourtant, le télétravail peut être une solution pour certaines personnes handicapées, qui n'auraient pas à composer avec les difficultés liées à la mobilité. Le télétravail est une mesure qui peut procurer plus de temps et qui permet de gérer certains aléas du handicap<sup>80</sup>. Ces constats sont certes préliminaires, mais donnent un aperçu de certaines des répercussions négatives de la crise.

---

77. COALITION POUR LA CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES, *Étude sur la conciliation travail-études des Québécois-e-s en contexte de pandémie*, 26 avril 2021.

78. Simon COLLIN, « Il est plus que temps de prendre au sérieux les inégalités numériques et scolaires », *The Conversation*, [En ligne], 31 août 2020. [[Il est plus que temps de prendre au sérieux les inégalités numériques et scolaires \(theconversation.com\)](https://theconversation.com/it-est-plus-que-temps-de-prendre-au-serieux-les-inegalites-numeriques-et-scolaires)].

79. AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA, *Du risque à la résilience : une approche axée sur l'équité concernant la COVID-19*, Rapport de l'administratrice en chef de la santé publique du Canada, Ottawa, Agence de la santé publique du Canada, octobre 2020.

---

80. Pascale CHANOUX, « Marché du travail en temps de pandémie : Enjeux pour la main-d'œuvre handicapée », *AXE*, op.cit.p.15.

## DEUXIÈME PARTIE : QUEL RÔLE POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES?

Le deuxième objectif du mandat est de déterminer comment les organismes communautaires peuvent contribuer à l'atténuation des impacts de la pandémie sur les populations vulnérables. Les organismes communautaires jouent un rôle majeur dans le soutien aux populations vulnérables, et ce, depuis bien avant la pandémie. Selon la politique gouvernementale sur l'action communautaire, les organismes communautaires contribuent à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec<sup>81</sup>. Ils participent aussi à la vie démocratique et améliorent les conditions de vie des citoyens. Ce sont des lieux d'engagement qui contribuent à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils répondent à différentes sollicitations en matière de santé, d'aide à l'emploi ou encore de sécurité alimentaire. Par ailleurs, les organismes de défense des droits, jouent un grand rôle dans les débats sur les grands enjeux de société.

### UN RÔLE ESSENTIEL DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DANS L'ATTÉNUATION DES IMPACTS

Le secteur communautaire subit les effets de la crise. Les finances de nombreux organismes ont été mises à mal par la pandémie : sept organismes sur dix ont déclaré une baisse de revenus dès le début de la pandémie, selon un sondage réalisé en juin 2020<sup>82</sup>.

81. SECRETARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, politique gouvernementale, septembre 2001.

82. CSMO-ESAC, *Les effets de la pandémie de la COVID-19 et les défis de relance dans le secteur d'emploi de l'action communautaire et de l'économie sociale*, sondage éclair, juin 2020, p. 9.

Certains ont même dû réduire leurs activités à cause de la baisse de financement ou de revenus. D'autres ont constaté une diminution de leurs revenus autonomes et un accroissement des charges dépenses en raison de la nécessaire transformation numérique, de l'achat d'équipement de protection ou de l'adaptation au télétravail<sup>83</sup>. Pour les organismes qui ont continué d'offrir des services essentiels, l'absence d'équipement de protection individuelle a causé quelques inquiétudes. Ils doivent s'adapter à la crise en essayant de maintenir leurs activités<sup>84</sup>.

La contribution des organismes communautaires à l'atténuation des impacts de la pandémie sur les populations vulnérables ne saurait être optimale si leur capacité organisationnelle est diminuée. En effet, les organismes communautaires absorbent la pression découlant de l'absence ou de la réduction de certains services. Les organismes offrant des services d'urgence, comme l'aide alimentaire, ont connu une augmentation de la demande<sup>85</sup>. Selon des données de Statistique Canada, une hausse du recours aux services d'aide aux victimes de violence conjugale a été notée entre la mi-mars et le début du mois de juillet 2020<sup>86</sup>. La capacité à desservir les différentes clientèles diminue. Le manque de personnel et la précarité de certains emplois rendent le milieu communautaire peu attractif. L'absence de contacts

83. D. LASBY, *op. cit.*, p. 8.

84. En juin 2020, 4 % des organisations avaient dû fermer leurs portes. Source : CSMO-ESAC, *op. cit.*

85. RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME, « Une situation exceptionnelle qui demande des mesures exceptionnelles », [En ligne], le 27 avril 2020 [<https://rq-aca.org/2020/04/27/une-situation-exceptionnelle-qui-demande-des-mesures-exceptionnelles>].

86. Mary ALLEN, et Brianna JAFFRAY, « La pandémie et ses répercussions sur les services aux victimes au Canada », Statistique Canada, [En ligne], 30 juillet 2020. [[La pandémie de COVID-19 et ses répercussions sur les services aux victimes au Canada \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/28-661-x/2020073/article/00001-eng.htm)].

en personne avec les organismes communautaires risque d'augmenter l'isolement de certaines populations. Mentionnons qu'un soutien additionnel de 70 millions de dollars a été octroyé aux organismes communautaires<sup>87</sup>. Cette somme s'ajoute aux 20 millions de dollars octroyés en avril 2020 aux organismes communautaires considérés comme prioritaires et qui ont dû faire des dépenses extraordinaires durant la pandémie<sup>88</sup>. L'accès rapide aux fonds et la réduction de la dépendance vis-à-vis des fonds publics constituent des enjeux pour certains organismes communautaires.

La crise a amené son lot de défis organisationnels, financiers, humains et psychologiques dans le secteur communautaire. La nécessaire adaptation à l'urgence et à la crise a conduit à de nouvelles activités et façons de faire. Dans une enquête réalisée par Imagine Canada<sup>89</sup>, 42 % des organismes ont déclaré avoir créé de nouveaux programmes en réponse aux besoins. Pour les organismes considérés comme essentiels par le gouvernement, c'est-à-dire dont les activités doivent être maintenues, il fallait recenser les besoins liés à la pandémie et y répondre rapidement. Ainsi, les nouvelles actions ont porté principalement sur la distribution de nourriture et de matériel pour les besoins de base, et la référence à d'autres ressources si nécessaire<sup>90</sup>. Les banques alimentaires, par exemple, donnent accès à d'autres organismes qui offrent différents types de services.

Des organismes communautaires dits de première ligne ont été les premiers à être sollicités pour répondre aux besoins de certaines populations vulnérables. Ils ont contribué entre autres à la lutte contre l'insécurité alimentaire, au respect des consignes sanitaires ainsi qu'au soutien psychologique ou social des populations vulnérables. Selon un sondage réalisé pour le compte du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)<sup>91</sup>, 71,8 % des personnes interrogées croient que les organismes communautaires sont essentiels durant la pandémie. Ceux-ci ont un rôle à jouer pour répondre aux besoins de base (66,9 %) des populations vulnérables, favoriser et faciliter la compréhension et le respect des consignes de santé publique (57,9 %), offrir un soutien (56,6 %) ainsi qu'un espace d'appartenance pour briser l'isolement et favoriser la création de réseaux d'entraide (54,2 %). Le rôle des organismes communautaires ne se limite pas à l'aspect opérationnel. Ceux-ci alertent le gouvernement et les citoyens en exposant certains enjeux sociaux dans l'espace public. C'est le cas des organismes de défense des droits, dont les actions sont moins visibles et publicisées. Selon ce sondage, des différences subsistent dans l'appréciation et la valorisation du rôle des organismes de défenses des droits, qui sont plus faibles que celles d'autres organismes.

L'adaptation des services aux populations s'est faite en même temps que la réorganisation interne de certains organismes communautaires. Des organismes considérés comme non essentiels ont dû fermer en raison des mesures sanitaires. Par conséquent, les services étaient soit indisponibles, soit accessibles uniquement en ligne. D'après l'Observatoire de l'Action communautaire autonome (ACA), environ 69 % des organismes communautaires ont dû fermer partiellement ou totalement. La fermeture de bureaux et l'annulation de programmes en raison des exigences de distanciation physique et du manque de ressources humaines restreignent l'accès aux services pour les populations vulnérables. Certains organismes ont plusieurs bénévoles, parmi lesquels des personnes âgées qui courent plus de risques de subir des conséquences importantes de

87. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, « [Pandémie de la COVID-19 – 70 M\\$ en aide d'urgence pour les organismes communautaires en autofinancement](#) », communiqué de presse, [En ligne], 13 juin 2020.

88. *Id.*, « Pandémie de la COVID-19 – La ministre Danielle McCann annonce un financement supplémentaire de 20 M\$ pour venir en aide aux organismes communautaires », communiqué de presse.

89. D. LASBY, *Les organismes caritatifs et la pandémie de COVID-19*, Enquête sectorielle d'Imagine Canada, mai 2020, p. 2.

90. Observatoire de l'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME, *COVID-19 : Actions des organismes communautaires en temps de crise : essentielles mais non reconnues*, juin 2021, p. 4.

91. *Ibid.*

la COVID-19. Dans ce contexte, il était difficile de rejoindre certaines populations et de maintenir les services, bien que ceux-ci soient essentiels. Moins de personnes rejointes, c'est plus de personnes qui présentent un risque de vulnérabilité plus grande et c'est moins de services offerts. On peut penser aux services d'alphabétisation et de soutien à l'emploi, aux groupes de discussion ou d'entraide sociale, etc. En raison de la crise, des organismes ont dû aussi faire des interventions qui n'étaient pas au cœur de leur mission, comme du soutien psychologique ou de l'écoute, avec toute la charge émotionnelle que cela peut entraîner<sup>92</sup>.

### **Le Comité recommande à ce sujet :**

- assurer d'un service minimal pour les personnes vulnérables lors des périodes de crise sanitaire afin de briser l'isolement social;
- assurer le maintien de certains services publics et communautaires tels que les services numériques, les services médicaux, les services sociaux, les services de bénévolat et aux autres services favorisant la participation sociale.

L'un des enjeux que le Comité souhaite analyser dans la deuxième phase de ce mandat, c'est la façon de réactiver le réseau des services d'aide et de soutien, aussi bien public que communautaire, pour rejoindre les populations vulnérables. C'est fondamental pour préparer la sortie de crise.

Néanmoins, le secteur communautaire a démontré une grande agilité et une grande adaptation au changement durant la pandémie. La collaboration et la solidarité entre organismes communautaires ont été mises de l'avant. Les organismes ont mis à contribution l'économie de partage. Travailler ensemble a pris de l'importance. L'entraide a permis le partage de ressources humaines et financières, de locaux, de pratiques, de savoir et d'expertise. Dans certaines régions, de nouveaux partenariats, coalitions et collaborations ont été créés par le biais de démarches intersectorielles regroupant notamment des représentants d'organismes communautaires, du réseau de la santé,

des municipalités et du secteur privé. Selon les observations du Comité, la réponse aux besoins des populations vulnérables durant la pandémie a été plus efficace là où la concertation intersectorielle était mieux organisée. Mettre en lumière, dans un deuxième avis, l'impact et les mécanismes de ces concertations, permettrait de faire de l'étalonnage et de les inscrire comme de bonnes pratiques.

Un autre des acquis est la façon de communiquer avec les personnes. Les modes de communication électroniques, la réorganisation logistique sont peut-être là pour de bon. L'instauration d'activités accessibles à distance a également eu des effets positifs, par exemple pour rejoindre de nouvelles personnes et pour soutenir l'acquisition de compétences numériques chez des personnes qui n'auraient jamais franchi ce pas sans ces circonstances exceptionnelles. Un exemple de cellule de crise et de chaîne de solidarité est celui des banques alimentaires du Québec et de leurs membres. Ils étaient au fait, en temps réel, de tout ce qui se passait dans leur réseau, ce qui a permis d'agir de façon proactive avec les parties prenantes telles que le gouvernement du Québec et Banques alimentaires Canada<sup>93</sup>. Avec l'aide des différents paliers de gouvernement et du réseau de solidarité, le réseau de banques alimentaires a pu répondre à la hausse des demandes d'aide alimentaire pour nourrir les personnes en situation de vulnérabilité. Un autre exemple est celui des comités de coordination COVID formés grâce au Consortium philanthropique COVID Québec, coordonné par Fondations philanthropiques du Canada, et qui ont permis de financer des plans d'action axés sur les impacts de la pandémie auprès des personnes plus vulnérables. Ces comités ont été formés un peu partout dans la grande région montréalaise et dans d'autres régions. Ces initiatives ont montré l'importance de la concertation pour augmenter la portée et l'agilité/rapidité du milieu communautaire dans un contexte d'urgence.

92. OBSERVATOIRE DE L'ACA, *COVID-19 : Gestion du risque sanitaire au sein des organismes communautaires*, juin 2021.

93. BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC, *Rapport d'étape COVID-19 de mars à juin 2020*, p. 1.

Le secteur communautaire est un partenaire important pour prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale des citoyens, car il complète l'action gouvernementale. Le défi à la sortie de la crise sanitaire sera d'obtenir un portrait de l'impact de la crise sur les services de soutien aux individus. Le secteur communautaire est également un interlocuteur pour collecter des données sur la pandémie et comprendre les répercussions de la pandémie sur les populations vulnérables. Toutefois, le désir de travailler dans le communautaire diminue. Cela risque de se répercuter sur les organismes et les populations desservies. Il importe donc de poursuivre les efforts pour favoriser le maintien des activités des organismes communautaires, notamment par une mise à jour rapide des différentes politiques et des plans de soutien.

## RECOMMANDATIONS VISANT À AMÉLIORER L'AIDE AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

- Accélérer l'adoption de la mise en œuvre du programme d'aide aux organismes communautaires en tenant compte des nouveaux défis engendrés par la pandémie;
- Simplifier les procédures administratives d'accès aux différents programmes d'aide et s'assurer d'une distribution adéquate du financement pour que les organismes puissent répondre aux demandes des populations qu'ils desservent;
- Permettre et faciliter la participation des organismes communautaires aux démarches intersectorielles locales, territoriales et régionales par un soutien adéquat.

## L'INCONTOURNABLE RÔLE DES GOUVERNEMENTS DANS L'ATTÉNUATION DES IMPACTS DE LA PANDÉMIE

Les organismes communautaires, les entreprises d'économie sociale, les organismes bénévoles et les autres organisations à but non lucratif constituent ce qu'on appelle de plus en plus le *tiers secteur de l'économie*. Ils ne relèvent complètement ni de l'État ni du secteur privé et ne cherchent à remplacer aucun des deux. Selon Jean-Pierre Bélanger, « [ce tiers secteur de l'économie] devient plutôt un ajout nécessaire qui relève à la fois de chacun de ces deux premiers secteurs [État et secteur privé] : il est actif sur des marchés qui produisent des biens et des services qui sont échangés et qui sont produits par des personnes qui ne pourraient pas avoir accès autrement au marché du travail, mais il a en même temps besoin de l'aide de l'État pour solvabiliser et contribuer à créer une demande qui ne s'est pas encore complètement exprimée<sup>94</sup> ». Le gouvernement peut mettre en place un cadre qui facilite la réalisation de la mission des organismes pour que les organismes communautaires remplissent pleinement leur mission. Le présent mandat est l'occasion d'impliquer les groupes communautaires dans les solutions. Toutefois, il importe de veiller à ce que les solutions ne reposent pas que sur ces groupes. L'influence des déterminants socioéconomiques est si grande dans cette pandémie que les différents paliers de gouvernement auront un rôle majeur à jouer en prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les questions de revenus, de la couverture des besoins de base, de l'emploi et du logement ne pourront pas être résolues par les organismes communautaires. Participer à l'atténuation des répercussions de la crise sur les populations vulnérables ainsi que sur les organismes communautaires requiert de plus en plus l'intervention des gouvernements. Comme l'écrit le professeur Luc Godbout, « Il ne faut pas oublier que les gouvernements naviguent à vue dans cette crise et

94. Jean-Pierre Bélanger, « Les organismes communautaires, une composante essentielle de ce tiers secteur », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, n° 2, décembre 1999, p. 1-212.

font en quelques jours ce qui prend habituellement plusieurs mois à concevoir et à mettre en place. [...] C'est lorsque tout s'écroule qu'on prend conscience de l'importance du rôle joué par l'État. L'État est le seul agent qui puisse intervenir dans l'économie au nom de l'intérêt commun. Au-delà des écoles de pensée économique, du libéralisme ou de l'interventionnisme, de la gauche ou de la droite, le fait est que l'État joue un rôle de régulation d'une importance capitale en temps de crise<sup>95</sup> ».

La réponse à la pandémie ne peut être fragmentaire. L'intersectionnalité des enjeux de la crise sanitaire nécessite des solutions globales et concertées. La stratégie de lutte globale contre les inégalités sociales et de revenus et contre les discriminations déterminera une sortie de crise durable. Bien qu'une cellule de crise gouvernementale existe, il apparaît important pour le Comité que le gouvernement se dote d'un mécanisme interministériel de gouvernance de la crise sociale. Ainsi le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pourrait prendre le leadership afin de recenser toutes les initiatives ministérielles de lutte contre les impacts de la COVID-19 destinées aux populations vulnérables. Le mandat serait d'accroître la cohérence et la coordination interministérielles et avec les autres ordres de gouvernement dans le but de mieux affronter les défis économiques et sociaux soulevés par la COVID. Les autres ministères, tels que ceux de la Famille, de l'Éducation, de la Santé et des Services sociaux pourraient être sollicités. Ce mandat favoriserait aussi la mise en place des différentes recommandations issues des initiatives de lutte pour contrer les effets sociaux de la COVID-19. Cette dernière recommandation rejoint un constat de l'Observatoire des tout-petits, selon lequel une seule politique publique ne suffit pas pour assurer l'égalité des chances<sup>96</sup>. L'Observatoire insiste sur l'importance de la collaboration entre les paliers de gouvernement et l'implication d'autres acteurs que les décideurs politiques, soit les employeurs et les organisations de la société civile. Il faut favoriser un

continuum de services publics et communautaires, la transversalité et la collaboration. Afin d'éviter les dédoublements, d'optimiser la gouvernance de la pandémie et d'accroître l'efficacité et l'efficacé des actions de lutte contre les répercussions de la pandémie, le Comité recommande :

- favoriser la collaboration transversale et la concertation interministérielle et de s'assurer que les enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale sont aussi inclus au sein de la cellule de gestion de crise du gouvernement du Québec;
- confier au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale le rôle de diriger et de coordonner la réponse du gouvernement du Québec quant à l'impact social et économique de la COVID-19 sur les populations vulnérables.

95. Luc GODBOUT, « La COVID-19 et l'intervention de l'État », *Options politiques*, Institut de recherche en politiques publiques, 2 avril 2020.

96. *Op. cit.*

La gestion publique de la crise requiert des changements et des ajustements constants. Prédire précisément la situation dans les prochains mois sur les plans économique, sanitaire et social demeure difficile. Or, les politiques publiques reposent pour la plupart sur du moyen et du long terme. Donc, pour mieux réagir aux problématiques, les documenter et planifier les solutions et les actions, avoir des données en temps réel est essentiel. Toutefois, l'obtention des données permettant de produire un portrait global de la pauvreté et de l'exclusion sociale en temps de pandémie est complexe. En effet, les données disponibles sont éparses et ne font pas systématiquement l'objet d'une agrégation ou d'une centralisation. Ainsi construire un système de données notamment ouvertes, peut aider à mieux comprendre les impacts et à réagir plus rapidement. Pour le Comité, un projet de système d'information et de veille sur les groupes vulnérables comprenant des données gouvernementales, du réseau de la santé et des services sociaux et d'organismes communautaires permettrait de détecter les signaux d'alarme et d'intervenir plus tôt et plus en amont.

Le CEPE produit certes annuellement un état de situation sur la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale. Mais en cas de crise, ce délai d'un an est trop long pour agir efficacement. À la lumière de ces analyses, le Comité fait les recommandations suivantes :

- Afin de doter le Québec d'une analyse des impacts socioéconomiques en temps de crise, fournir à l'Institut de la statistique du Québec les moyens nécessaires (financiers) pour qu'il puisse réaffecter son personnel ou affecter du nouveau personnel aux travaux en lien avec la crise, tout comme Statistique Canada l'a fait lors de la pandémie;
- Construire un tableau de bord comme celui sur l'emploi contenant des données mises à jour régulièrement sur la pauvreté et l'exclusion sociale, dans le but de faciliter le suivi, de mieux intervenir et de réagir face aux urgences sociales.

## CONCLUSION

Les constats relevés dans cet avis montrent toute la dimension de la crise. Les déterminants socioéconomiques ont une forte influence dans la surreprésentation de certaines catégories parmi les populations vulnérables. Le chômage, l'itinérance, le racisme et la discrimination entraînent une difficulté d'accès au logement, à l'éducation, au transport et aux autres facteurs qui sont essentiels à la pleine participation sociale. Certaines répercussions de la crise sur certaines catégories doivent être mieux documentées. Les personnes en situation d'itinérance, les personnes seules, les personnes vivant en milieu rural, les personnes en situation de handicap ou ayant une incapacité, les travailleurs à faible revenu et tous les groupes qui ne sont pas admissibles aux mesures de soutien du revenu ou qui sont insuffisamment considérés dans les statistiques méritent d'être pris en compte dans une seconde phase du mandat. Les symptômes de cette crise proviennent de causes profondes dont la résolution ou l'atténuation se fera à long terme. La prévention reste aussi au cœur de la stratégie de sortie de crise. Le Comité souhaite également analyser la façon de mettre en place une stratégie de réactivation des services publics et communautaires afin de rejoindre les populations vulnérables, et surtout la façon d'assurer un service minimal pour les besoins de ces populations. **C'est pour cette raison que le Comité recommande au ministre du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale d'autoriser une seconde phase du mandat.**

La pandémie a permis de mener une réflexion globale sur les conditions de travail. La reconnaissance du caractère essentiel de certains emplois a justifié l'octroi de primes ou des augmentations de salaire. Certains travailleurs essentiels, comme les préposés aux bénéficiaires, ont vu une amélioration de leur salaire et de leurs conditions de travail. La pandémie de COVID-19 a aussi entraîné un élan de changement et une grande agilité organisationnelle. Elle a suscité des réflexions et des occasions dont il faut tirer profit. Par exemple, le soutien des réseaux comme ceux des centres de la petite enfance a amoindri les effets négatifs de la conciliation travail-famille. De plus, cet avis permet de souligner la coordination et la concertation entre les différents acteurs, mais aussi la mise en exergue sur la scène publique d'enjeux qui étaient bien secondaires avant la pandémie. Le déploiement rapide pour renforcer l'accès à Internet et équiper jeunes et moins jeunes en matériel informatique démontre la grande capacité de mobilisation de notre société. C'est l'occasion de mettre en avant les valeurs qui aident tous les individus à avancer ensemble : la solidarité, l'entraide et l'empathie vis-à-vis des personnes vulnérables, notamment.

La nécessité d'avoir un filet social solide et des politiques de soutien aux personnes vulnérables et aux organismes est une des leçons que cette pandémie nous aura léguée. Les politiques de soutien au revenu sont une des pistes à privilégier pour venir en aide aux populations vulnérables ou pour prévenir les risques de l'être. Que seraient devenus les chômeurs pandémiques sans des mesures telles que la Prestation canadienne d'urgence (PCU), les subventions salariales et les offres de formation?

La PCU a peut-être permis d'éviter le transfert de clientèles vers l'assistance sociale. Le nombre de personnes prestataires de l'aide financière de dernier recours continue de baisser, d'après les derniers chiffres fournis par le MTESS. Cependant, le soutien aux travailleurs ne doit pas faire oublier les répercussions sur les autres personnes et groupes vulnérables ne bénéficiant pas de revenu. Aussi une attention toute particulière doit-elle être portée aux répercussions sociales de la crise avant toute planification de sortie de crise. Pour le Comité, ne serait-il pas le temps d'administrer un « vaccin social » pour prévenir la crise sociale et ses conséquences? En effet, lorsque des crises économiques émergent, perdurent ou s'estompent, elles peuvent être suivies de crises sociales plus virulentes. La relance économique destinée à lutter contre la pandémie pourrait s'accompagner d'un plan de relance sociale et environnementale. Cela participera à l'édification d'une société plus résiliente et socialement plus juste. La pandémie de COVID-19 et ses conséquences sont une occasion de reconstruire les services sociaux, d'amorcer une nouvelle vision d'un service public fort qui vient en aide aux citoyens les plus vulnérables même en dehors des périodes de crise. Pour le Comité, il ne faudrait pas viser un retour à la normale, mais plutôt un retour à une meilleure société que celle d'avant la crise.

# LISTE DES DIFFÉRENTES RECOMMANDATIONS

Que le ministre du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale autorise une seconde phase du mandat.

## RECOMMANDATIONS VISANT À AMÉLIORER L'AIDE DIRECTE AUX POPULATIONS VULNÉRABLES

- Poursuivre les efforts visant à favoriser la reprise d'études, à accroître la qualification et la diplomation des jeunes et surtout à prévenir le décrochage scolaire, collégial et universitaire;
- S'assurer que les institutions financières n'augmentent pas leurs frais bancaires sur leurs clientèles les plus vulnérables;
- Mettre à jour et bonifier le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) 2017-2023;
  - Accélérer la mise en œuvre de certaines mesures et bonifier certaines cibles du Plan en tenant compte du contexte de la pandémie et de l'accroissement des besoins des personnes vulnérables ainsi que des organismes communautaires :
  - certaines mesures de l'axe 1 visant à améliorer le revenu disponible des personnes en situation de pauvreté (bonification temporaire sous forme de prime COVID);
  - mesures de l'axe 2 visant à investir pour favoriser le logement social;
  - mesures de l'axe 3 visant à soutenir des actions en matière de sécurité alimentaire.

## RECOMMANDATION VISANT À AMÉLIORER LES SERVICES DE SOUTIEN AUX POPULATIONS VULNÉRABLES

- Intégrer les enjeux de santé mentale dans une vision de prévention, de continuum de services et de complémentarité avec les autres services de soutien aux populations vulnérables ou à risque.
- Promouvoir plus de solidarité sociale durant les campagnes de sensibilisation à la COVID-19;
- Assurer d'un service minimal pour les personnes vulnérables lors des périodes de crise sanitaire afin de briser l'isolement social;
- Sssurer le maintien de certains services publics et communautaires tels que les services numériques, les services médicaux, les services sociaux, les services de bénévolat et aux autres services favorisant la participation sociale.

## RECOMMANDATIONS VISANT À AMÉLIORER L'AIDE AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

- Accélérer l'adoption de la mise en œuvre du programme d'aide aux organismes communautaires en tenant compte des nouveaux défis engendrés par la pandémie;
- Simplifier les procédures administratives d'accès aux différents programmes d'aide et s'assurer d'une distribution adéquate du financement pour que les organismes puissent répondre aux demandes des populations qu'ils desservent;
- Permettre et faciliter la participation des organismes communautaires aux démarches intersectorielles locales, territoriales et régionales par un soutien adéquat.

## RECOMMANDATIONS VISANT À AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DE LA CRISE ET L'AIDE À LA DÉCISION

- Favoriser la collaboration transversale et la concertation interministérielle et de s'assurer que les enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale sont aussi inclus au sein de la cellule de gestion de crise du gouvernement du Québec;
- Confier au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale le rôle de diriger et de coordonner la réponse du gouvernement du Québec quant à l'impact social et économique de la COVID-19 sur les populations vulnérables;
- Afin de doter le Québec d'une analyse des impacts socioéconomiques en temps de crise, fournir à l'Institut de la statistique du Québec les moyens nécessaires (financiers) pour qu'il puisse réaffecter son personnel ou affecter du nouveau personnel aux travaux en lien avec la crise, tout comme Statistique Canada l'a fait lors de la pandémie;
- Construire un tableau de bord comme celui sur l'emploi contenant des données mises à jour régulièrement sur la pauvreté et l'exclusion sociale, dans le but de faciliter le suivi, de mieux intervenir et de réagir face aux urgences sociales.

# BIBLIOGRAPHIE

1. AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA, *Du risque à la résilience : une approche axée sur l'équité concernant la COVID-19*, octobre 2020.
2. AL YAHYA Nisrin, « Aperçu global des enjeux soulevés par la crise pour les personnes issues de l'immigration », *Axe*, n° 4, septembre 2020.
3. ARIM, R., L. FINDLAY et D. KOHEN, *Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les familles canadiennes d'enfants ayant une incapacité*, Ottawa, Statistique Canada, 2020.
4. ARRIAGADA Paula, HAHMANN Tara et O'DONNELL Vivian, *Les Autochtones et la santé mentale durant la pandémie de COVID-19*, *Statistique Canada*, 23 juin 2020.
5. ARRIAGADA Paula, HAHMANN Tara et O'DONNELL V. , « Les Autochtones vivant en milieu urbain : vulnérabilités aux répercussions socioéconomiques de la COVID-19 », *Statistique Canada*, 26 mai 2020.
6. ARRIAGADA Paula, Kristyn FRANK, HAHMANN Tara et HOU Feng, « Répercussions économiques de la COVID-19 chez les Autochtones », *StatCan*, juillet 2020.
7. Association pour la Santé publique du Québec, *La COVID-19 : un impact majeur sur la qualité de vie et la santé des femmes au Québec*, 2020.
8. BAILLARGEON Stéphane, « [La santé mentale des Québécois engloutie par la pandémie](#) » *Le Devoir*, 30 septembre 2020.
9. BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC, *Rapport d'étape COVID-19 de mars à juin 2020*.
10. BÉLANGER Jean-Pierre, « Les organismes communautaires, une composante essentielle de ce tiers secteur », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, n° 2, décembre 1999, p. 1-212.
11. BELLOT Céline, « Covid-19 et itinérance : enjeux et prospective », *IRPP*, 15 octobre 2020.
12. CENTRE D'ÉTUDES SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, *État de situation*, 2019.
13. CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA, « Demander de l'aide alimentaire et après?, Approches communautaires et inégalités en santé », *Étude Parcours*, 29 avril 2021.
14. CHAMPOUX Chloé, « Femmes, COVID-19 et travail : des enjeux et besoins spécifiques qui nécessitent des réponses adaptées », *Axe*, vol. 1, n° 4, septembre 2020.
15. CHANOUX Pascale, « Marché du travail en temps de pandémie : Enjeux pour la main-d'œuvre handicapée », *AXE*, vol. 1, n° 4.
16. CHOWKWANYUN Merlin et REED Adolph L., « Racial Health Disparities and Covid-19 – Caution and Context », *The new England journal of medicine*, 6 mai 2020.
17. CISSS LANAUDIÈRE, *Quelques facteurs de vulnérabilité et de risque d'être atteints du coronavirus dans Lanaudière et ses milieux de vie : premières réflexions*, juin 2020.

18. COALITION POUR LA CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES, *Étude sur la conciliation travail-études des Québécois-e-s en contexte de pandémie*, 26 avril 2021.
19. COLLIN Simon, « Il est plus que temps de prendre au sérieux les inégalités numériques et scolaires », *The conversation*, 31 août 2020.
20. COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DE LA JEUNESSE, *Mémoire sur le document de consultation « Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination »*, 2006.
21. CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES, *Fonds pour la large bande : combler le fossé numérique au Canada*, Gouvernement du Canada, 2020.
22. CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, « Garde des enfants : un casse-tête pour plusieurs femmes », septembre 2020.
23. CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *Femme autochtones, immigrantes ou racisées dans l'œil de la pandémie*, juillet 2020.
24. CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *Portrait des Québécoises*, 2020.
25. CSMO-ESAC, *Sondage éclair juin 2020, les effets de la pandémie de la COVID-19 et les défis de relance dans le secteur d'emploi de l'action communautaire et de l'économie sociale*, juin 2020.
26. DUDOIT Alain, « COVID-19 : Les six premiers mois – L'urgence d'un nouveau modèle de gouvernance et d'opérations », *CIRANO*, 7 juillet 2020.
27. DUPÉRÉ S., GÉLINEAU Lucie, MICHEA Jimena, « L'itinérance et les inégalités sociales dans l'angle mort de la lutte contre la COVID-19 », *Spiritualitésanté*, août 2020.
28. FALVO, Nick, *Rapport final sur les effets à long terme de la récession de la COVID-19 sur le sans-abrisme au Canada*, décembre 2020.
29. FLEURY Charles, et autres, « Des jeunes inégaux face à la pandémie : situation de l'emploi en juillet 2020 et impact de la crise selon la catégorie de travailleur et la syndicalisation », Feuillet statistique n° 4, *La jeunesse en chiffres*, Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec, août 2020.
30. GÉNÉREUX Mélissa, *Impacts psychosociaux de la pandémie de COVID-19, résultats d'une large enquête québécoise*, octobre 2020.
31. GODBOUT Luc, « La COVID-19 et l'intervention de l'État », *Options politiques*, IRPP, 2 avril 2020.
32. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Budget 2021-2022*.
33. INSPQ, *COVID-19 – Pandémie et insécurité alimentaire : sondage sur les attitudes et comportements de la population québécoise*, février 2021.
34. INSPQ, *Mesures de mitigation des effets de la pandémie sur l'insécurité alimentaire*, octobre 2020.
35. Institut de la statistique du Québec, *état du marché du travail au Québec : bilan de l'année 2020*, février 2021.
36. INSTITUT DU QUÉBEC, *Marché du travail au Québec, les femmes écopent en avril*, *Note d'analyse de l'Institut du Québec*, avril 2021.

37. INSTITUT DU QUÉBEC, *Marché du travail au Québec : les jeunes durement affectés par la crise*, novembre 2020.
38. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, *Les inégalités sociales de santé au Québec - L'insécurité alimentaire*, sur le site *Santéscope*, 2018, consulté le 10 mai 2021.
39. LABERGE Matt, *Découvrir la partie cachée de l'iceberg. Pourquoi les conséquences humaines de la COVID-19 pourraient créer une troisième crise*, Deloitte, août 2020, p. 11 et s.
40. LASBY D., *Enquête sectorielle d'Imagine Canada – Les organismes caritatifs et la pandémie de COVID-19*, mai 2020.
41. LECLERC Karine, « Soins des enfants : répercussions de la COVID-19 sur les parents », *Statistique Canada*, décembre 2020.
42. LEVRATTO Nadine, AMDAOUD Mounir et ARCURI Giuseppe, « Covid-19 : analyse spatiale de l'influence des facteurs socio-économiques sur la prévalence et les conséquences de l'épidémie dans les départements français », *Economix*, Working Papers 2020-4, University of Paris Nanterre, 2020.
43. LONGO Maria-Eugenia et BOURDON Sylvain, « Emploi et formation des jeunes durant la pandémie », *Options politiques*, 2020, [En ligne]. [<https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/october-2020/emploi-et-formation-des-jeunes-durant-la-pandemie>].
44. MERCILLE Geneviève, « Demander de l'aide alimentaire et après? », Communiqué de presse, *Étude Parcours*, avril 2021.
45. MESSACAR Derek, René MORISSETTE et Zechuan DENG, « Inégalités en matière de faisabilité du travail à domicile pendant et après la COVID-19 », *Statistiques Canada*, juin 2020.
46. MOYER Melissa, *Différences entre les genres en matière de santé mentale durant la pandémie de COVID-19*, *Statistique Canada*, 9 juillet 2020.
47. MSSS, « [Pandémie de la COVID-19 – 70 M\\$ en aide d'urgence pour les organismes communautaires en autofinancement](#) », Salle de presse (gouv.qc.ca).
48. MSSS, « [Pandémie de la COVID-19 – La ministre Danielle McCann annonce un financement supplémentaire de 20 M\\$ pour venir en aide aux organismes communautaires](#) », Salle de presse (gouv.qc.ca).
49. MSSS, *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018*.
50. MSSS, [Pandémie de la COVID-19 – Des parents d'enfants lourdement handicapés pourront dispenser temporairement certains services d'aide à domicile](#), Salle de presse (gouv.qc.ca).
51. MTESS, *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, mars 2021.
52. OBSERVATOIRE DE L'ACA, *COVID-19 : Actions des organismes communautaires en temps de crise : essentielles mais non reconnues*, juin 2021.
53. OBSERVATOIRE DE L'ACA, *COVID-19 : gestion du risque sanitaire au sein des organismes communautaires*, juin 2021.
54. OBSERVATOIRE DES TOUT-PETITS, *Portrait des Québécois sur les politiques publiques pouvant*

*contribuer à améliorer les conditions de vie des familles et le développement des tout-petits*, 26 avril 2021.

55. OCDE, *L'Impact territorial du COVID-19 : Gérer la crise entre niveaux de gouvernement*, novembre 2020.
56. OXFAM, *Le virus des inégalités : Réunifier un monde déchiré par le coronavirus grâce à une économie équitable, durable et juste*, janvier 2021.
57. PLANTE, Céline et autres, « Insécurité alimentaire en temps de pandémie de la COVID-19 et inégalités en alimentation au Québec », *Nutrition – Science en évolution*, vol. 18, n° 3, hiver 2021, p. 9-15.
58. SACA, *Politique gouvernementale, l'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, septembre 2001.
59. STATISTIQUE CANADA, « Enquête sur la population active en Avril 2020 », Mai 2020 .
60. STATISTIQUE CANADA, « L'impact social et économique de la COVID-19 : une mise à jour des derniers six mois », 20 octobre 2020.
61. STATISTIQUE CANADA, « La COVID-19 au Canada : le point sur les répercussions sociales et économiques après un an », mars 2021.
62. STATISTIQUE CANADA, *LES RÉPERCUSSIONS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES DE LA COVID-19 : LE POINT APRÈS SIX MOIS*, 20 OCTOBRE 2020.
63. STATISTIQUE CANADA, *Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les étudiants du niveau postsecondaire*, 12 mai 2020.
64. STATISTIQUE CANADA, *Répercussions sur les peuples autochtones*, 20 octobre 2020.
65. STATISTIQUE CANADA, *Tableau 13-10-0385-01, Sécurité alimentaire du ménage selon la disposition de vie*.
66. UNION ÉTUDIANTE DU QUÉBEC, *Enquête courte sur la santé psychologique étudiante*, automne 2020.

# ANNEXE 1

## MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE (2020-2021)

### PRÉSIDENT

**M. Richard Gravel**

Directeur général  
Collectif des entreprises d'insertion du Québec  
Région de Laval

### MEMBRES AYANT LE DROIT DE VOTE

**M. Michel Bellemare**

Regroupement pour la défense  
des droits sociaux de Shawinigan  
Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec

**M<sup>me</sup> Monique Côté**

Directrice générale  
Réseau québécois de développement social  
Région de la Capitale-Nationale

**M<sup>me</sup> Dominique Daigneault**

Présidente  
Conseil central du Montréal métropolitain  
Région de Montréal

**M. Onil Duguay**

Représentant des organismes et de groupes  
représentatifs en matière de lutte contre la pauvreté  
et l'exclusion sociale  
Région de la Chaudière-Appalaches

**M<sup>me</sup> Danielle Fournier**

Formatrice et agente de développement  
Relais-femmes  
Région de Montréal

**M<sup>me</sup> Catherine Gagné**

Régisseuse à la planification et à l'expertise  
à la Ville de Laval  
Région de Laval

**M. Frédéric Lalande**

Directeur général  
Coalition des organismes communautaires  
pour le développement de la main-d'œuvre  
Région de Montréal

**M<sup>me</sup> Hélène Morin**

Chargée de projet  
Association LGBT Baie-des-Chaleurs  
Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

**M<sup>me</sup> Jeanne Lavoie**

Représentante du milieu communautaire  
Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
(jusqu'en février 2021)

**M<sup>me</sup> Myriam Zaidi**

Conseillère  
Fédération des travailleurs et travailleuses  
du Québec  
Région de Laval

## MEMBRES AYANT LE DROIT DE VOTE

**M<sup>me</sup> Monique Toutant**

Association pour la défense des droits sociaux  
du Québec métropolitain  
Région de la Capitale-Nationale

**M. Mathieu Laberge**

Directeur principal  
Groupe Services-conseils en économie  
Représentant du milieu patronal  
Région de l'Outaouais

**M. Réal Boisvert**

Agence de la santé et des services sociaux  
de la Mauricie et du Centre-du-Québec  
Représentant de la société civile

**M<sup>me</sup> Shannon Goedike**

Directrice de la stratégie urbaine  
Commission de développement des ressources  
humaines des Premières Nations du Québec  
Représentante des autres secteurs de la société civile  
Région de la Côte-Nord

## MEMBRES SANS DROIT DE VOTE (MEMBRES ISSUS DE LA FONCTION PUBLIQUE)

**M<sup>me</sup> Natalie Rosebush**

Sous-ministre adjointe aux aînés  
et aux proches aidants  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Région de la Capitale-Nationale

**M. Francis Gauthier**

Sous-ministre adjoint  
Secteur de la solidarité sociale et de l'analyse  
stratégique  
Ministère du Travail, de l'Emploi  
et de la Solidarité sociale





*Comité consultatif  
de lutte contre  
la pauvreté  
et l'exclusion sociale*

Québec 